Composante du produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada
Juristat
ISSN 1205-8882

Article de *Juristat*

Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2012

par Samuel Perreault
Centre canadien de la statistique juridique

diffusé le 25 juillet 2013

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit nº 85-002-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2013

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (http://www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.htm).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
p	provisoire
r	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2012 : faits saillants

- Un peu moins de 2 millions d'affaires criminelles sont parvenues à l'attention de la police en 2012, soit environ 36 000 affaires de moins qu'en 2011. Ce recul était surtout attribuable à une diminution des crimes sans violence.

- Après avoir atteint un sommet en 1991, le taux de crimes déclarés par la police — qui représente le volume d'affaires criminelles signalées à la police — affiche une tendance générale à la baisse. En 2012, il s'est situé à son plus bas niveau enregistré depuis 1972.

- L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) — qui tient compte du volume et de la gravité de l'ensemble des crimes déclarés par la police — a diminué pour une neuvième année consécutive. Tant l'Indice de gravité des crimes violents que l'Indice de gravité des crimes sans violence ont reculé en 2012.

- En 2012, le Canada a enregistré 543 homicides, soit 55 de moins qu'en 2011. Cela représentait le plus bas taux d'homicides noté depuis 1966. Cependant, en 2012, on a dénombré 11 tentatives de meurtre de plus et 21 autres infractions causant la mort de plus qu'en 2011.

- Les taux de la plupart des infractions avec violence étaient en baisse en 2012, les reculs les plus importants ayant été enregistrés pour les agressions sexuelles graves, l'homicide, le vol qualifié, les voies de fait contre un agent de la paix, et les propos indécents au téléphone ou les appels téléphoniques harcelants.

- Les infractions causant la mort autres que l'homicide, de même que les affaires d'extorsion, les infractions avec violence relatives aux armes à feu et les infractions sexuelles contre les enfants, figuraient parmi les rares crimes violents à avoir affiché une hausse en 2012.

- Selon les données policières, les taux de la plupart des infractions sans violence prévues au *Code criminel* étaient aussi en baisse en 2012. En revanche, des hausses ont été notées pour les affaires relatives au terrorisme, à la fraude d'identité et au crime d'incendie. Les taux de la majorité des infractions aux autres lois fédérales ont aussi augmenté en 2012.

- Les crimes commis par les jeunes et déclarés par la police ont également reculé en 2012. Tant le taux de jeunes auteurs présumés que l'IGC chez les jeunes ont diminué pour une troisième année consécutive.

- Les taux de criminalité et les valeurs de l'IGC étaient les plus élevés dans les territoires. Parmi les provinces, celles de l'Ouest ont généralement affiché les taux de crimes déclarés par la police et les valeurs de l'IGC les plus élevés.

- En 2012, la plupart des provinces ont enregistré une baisse de leur taux de criminalité par rapport à 2011. Seuls le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et les territoires ont connu une hausse de leur taux de crimes déclarés par la police et de leur IGC.

- Parmi les régions métropolitaines de recensement (RMR), Kelowna a enregistré le plus fort taux de crimes déclarés par la police en 2012, et Regina a inscrit l'IGC le plus élevé. Toronto a affiché le plus faible taux de criminalité, alors que Québec a inscrit le plus faible IGC parmi les RMR.

- Winnipeg a enregistré en 2012 l'Indice de gravité des crimes violents le plus élevé, suivie de Saskatoon et de Thunder Bay. Cette dernière a affiché le plus haut taux d'homicides, devant Winnipeg.

Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2012

par Samuel Perreault

La criminalité a de nombreuses conséquences non seulement pour les victimes et leurs proches, mais aussi pour la société dans son ensemble. Les gouvernements de tous les ordres consacrent également de nombreuses ressources pour assurer des services de protection, des services juridiques et correctionnels ainsi que des services pour les victimes (Zhang et autres, 2013; Zhang, 2011). De plus, le niveau de criminalité dans une collectivité est associé au bien-être de ses habitants (Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 2013) et à leur santé générale (Pittman et autres, 2012). Ainsi, on reconnaît généralement l'importance de suivre l'évolution de la nature et de l'étendue de la criminalité afin de cerner et d'élaborer des stratégies pour la combattre (Organisation des Nations Unies, 2013).

Depuis 1962, Statistique Canada mène le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), qui permet de recueillir des données sur toutes les affaires criminelles dont les services de police canadiens ont pris connaissance et établi le bien-fondé[1]. Le Programme DUC est une des deux principales sources de données nationales sur la criminalité, l'autre source étant l'Enquête sociale générale sur la victimisation, dont le prochain cycle sera réalisé en 2014. Ensemble, ces deux enquêtes fournissent un tableau relativement complet de la criminalité au Canada.

Le présent article du *Juristat* révèle les résultats du Programme DUC de 2012[2]. On y examine les tendances du volume et de la gravité des crimes déclarés par la police aux échelons du pays, des provinces et territoires, et des régions métropolitaines de recensement. En outre, on explore de plus près les tendances de certaines infractions, telles que l'homicide, l'agression sexuelle et l'introduction par effraction, ainsi que de la criminalité chez les jeunes.

Le taux de crimes déclarés par la police au Canada poursuit sa baisse

Le taux de crimes déclarés par la police — qui représente le volume de crimes pour chaque tranche de 100 000 habitants — a poursuivi sa baisse en 2012. Celui-ci a reculé de 3 % par rapport à 2011. Après avoir atteint un sommet en 1991, le taux de crimes déclarés par la police a suivi une tendance générale à la baisse pour se situer, en 2012, à son plus bas niveau enregistré depuis 1972 (graphique 1).

Graphique 1
Taux de crimes déclarés par la police, Canada, 1962 à 2012

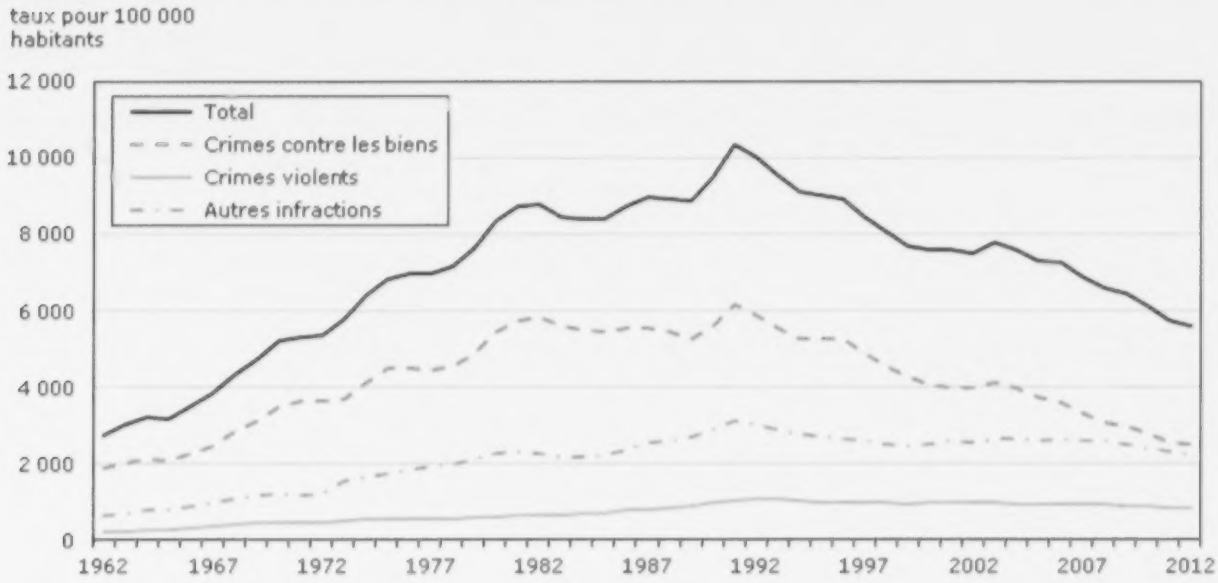

Note : L'information figurant dans le présent graphique est tirée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) agrégé et elle permet d'établir des comparaisons entre les années à compter de 1962. De nouvelles définitions de certaines catégories de crimes ont été adoptées en 2009 et ne sont disponibles dans la nouvelle version (Programme DUC fondé sur l'affaire) qu'à compter de 1998. Par conséquent, les chiffres figurant dans le présent graphique ne correspondent pas aux données diffusées selon la nouvelle version. Plus précisément, la définition de « crime violent » a été élargie. En outre, le Programme DUC agrégé comprend différentes infractions dans la catégorie « Autres infractions ».
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

En 2012, les services de police du Canada ont pris connaissance d'un total de près de 2 millions d'affaires criminelles, soit environ 36 000 affaires de moins que l'année précédente (tableau 1a). Comme cela a été le cas en 2011, la baisse a été surtout attribuable à une diminution des crimes sans violence, comme les méfaits (-10 256), les introductions par effraction (-5 538), les affaires liées au fait de troubler la paix (-5 185), les vols de véhicules à moteur (-4 521) et la possession de biens volés (-4 301). Certains des crimes violents les plus fréquents ont aussi affiché un recul en 2012, comme les voies de fait simples (-3 103) et les vols qualifiés (-2 110)[3].

Outre le taux de crimes déclarés par la police, qui représente le **volume** de crimes pour 100 000 habitants, il est possible de mesurer la **gravité** des crimes déclarés par la police au moyen de l'Indice de gravité de la criminalité (IGC). Cet indice attribue un poids à chaque infraction en fonction de sa gravité, c'est-à-dire en fonction de la sévérité des peines rendues par les tribunaux pour chaque type d'infraction. Ainsi, un homicide aura plus de poids qu'une affaire de voies de fait.

Pour simplifier son utilisation, l'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada (voir l'encadré 1 pour obtenir plus de renseignements sur les deux mesures). En 2012, l'IGC pour le Canada s'est établi à 75,0, en baisse de 3 % par rapport à 2011 et de 25 % par rapport à 2006, l'année de base. Il s'agissait aussi d'une neuvième baisse consécutive depuis 2003 (tableau 1b, graphique 2).

Graphique 2
Indices de gravité des crimes déclarés par la police, 2002 à 2012

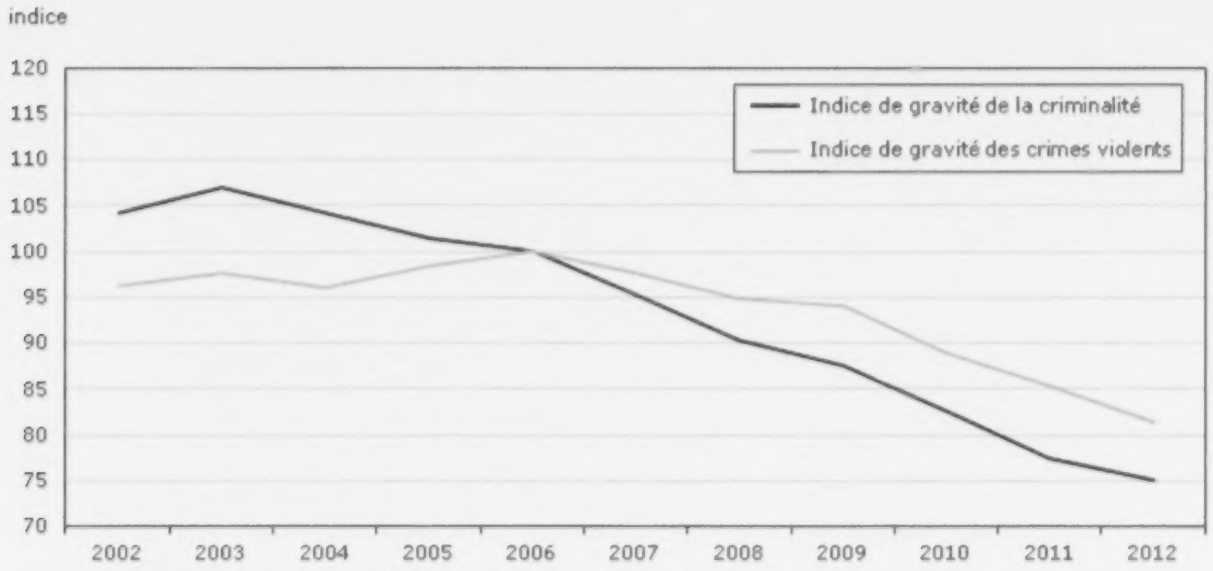

Note : L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Encadré 1
La mesure des crimes déclarés par la police

Au Canada, il existe deux mesures complémentaires des crimes déclarés par la police : le taux de criminalité traditionnel, utilisé depuis 1962, et l'Indice de gravité de la criminalité (IGC), dont les valeurs sont disponibles depuis 1998. Les deux mesures tiennent compte du **volume** de crimes déclarés par la police, mais l'IGC permet en plus de mesurer la **gravité** de la criminalité.

Le **taux de crimes déclarés par la police** (ou taux de criminalité) est calculé en divisant le nombre d'**affaires criminelles** signalées à la police par la population et est habituellement exprimé pour 100 000 habitants. Une affaire criminelle comprend une ou plusieurs infractions reliées commises lors d'un seul événement distinct et dont la police a pris connaissance et établi le bien-fondé. En outre, les affaires criminelles avec violence sont généralement comptées en fonction du nombre de victimes. Par exemple, une agression qui survient au même endroit et au même moment et qui fait trois victimes sera comptée comme trois affaires de voies de fait.

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité permet aux services de police de consigner jusqu'à quatre infractions par affaire[4]. Toutefois, seule l'infraction la plus grave de l'affaire est considérée aux fins du calcul du taux de criminalité et de l'IGC[5].

En ne considérant que l'infraction la plus grave dans une affaire, on permet de meilleures comparaisons historiques ainsi que de meilleures comparaisons entre les services de police. En effet, ce n'est qu'à partir de la fin des années 1980 que les services de police ont commencé progressivement à consigner plus d'une infraction par affaire criminelle. La consignation de l'infraction la plus grave demeure, à ce jour, plus uniforme d'un service de police à l'autre.

Encadré 1 (suite)
La mesure des crimes déclarés par la police

Cependant, en consignant les affaires en fonction de l'infraction la plus grave plutôt que chaque infraction individuellement, certaines infractions seront légèrement sous-représentées. Cela a peu ou pas d'effet sur les infractions avec violence graves, comme l'homicide, l'agression sexuelle et les voies de fait graves. Toutefois, certains délits mineurs sont moins susceptibles d'être l'infraction la plus grave lorsqu'ils sont accompagnés d'autres infractions et, par conséquent, d'être inclus dans les taux de criminalité.

Les délits de la route prévus au *Code criminel* sont une exception. En effet, ils sont toujours considérés comme des affaires distinctes (p. ex. une affaire de conduite avec facultés affaiblies combinée à une affaire de possession de cannabis constitue deux affaires distinctes). Les délits de la route prévus au *Code criminel* et les infractions aux autres lois fédérales ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux global de crimes déclarés par la police.

Une limite du taux de crimes déclarés par la police est qu'il peut facilement être affecté par des variations de crimes très fréquents mais moins graves. Par exemple, une baisse marquée des affaires dont l'infraction la plus grave est le vol de 5 000 $ ou moins, qui représente environ le quart des affaires criminelles, risque d'entraîner à la baisse le taux de crimes déclarés par la police, et ce, même si le nombre d'affaires plus graves, telles que les homicides ou les vols qualifiés, est à la hausse.

L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) réduit au minimum l'effet de cette limite, c'est-à-dire que les crimes fréquents mais moins graves ont une grande influence sur le taux de crimes déclarés par la police. On calcule l'Indice en attribuant un poids à chaque type d'infraction en fonction des peines d'emprisonnement imposées par les tribunaux pour ce type d'infraction[6]. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids attribué à l'infraction est élevé. Par exemple, un crime plus grave comme l'homicide aura un effet plus marqué sur l'Indice qu'un méfait. L'IGC tient compte de toutes les infractions, y compris les délits de la route et les infractions relatives aux drogues.

Pour calculer l'IGC, le nombre d'affaires déclarées par la police pour chaque infraction est multiplié par le poids de cette infraction. On additionne ensuite toutes les infractions pondérées, on divise le total par la population correspondante, puis on divise à nouveau par les résultats pour l'année de base 2006 et on multiplie par 100. Autrement dit, l'IGC est établi à « 100 » pour le Canada pour 2006, l'année de base.

En plus de l'IGC global, on a créé un Indice de gravité des crimes violents (qui ne tient compte que des crimes violents) ainsi qu'un Indice de gravité des crimes sans violence (qui ne tient compte que des crimes sans violence). Les indices sont aussi disponibles pour les crimes commis par des jeunes.

Les poids sont mis à jour aux cinq ans afin de s'ajuster à l'évolution des peines et aux modifications au *Code criminel* et autres lois fédérales. La plus récente mise à jour a été effectuée en 2013 et s'applique aux données de 2011 et 2012 figurant dans le présent rapport.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'IGC, voir les publications *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité* (Wallace et autres, 2009), *La méthodologie de l'Indice de gravité de la criminalité déclarée par la police* (Babyak et autres, 2009) et *Mise à jour des poids de l'Indice de gravité de la criminalité déclarée par la police : perfectionnement de la méthodologie* (Babyak et autres, 2013).

Presque toutes les provinces enregistrent une baisse de leur taux de crimes déclarés par la police

Presque toutes les provinces ont vu leur taux de crimes déclarés par la police et leur IGC reculer en 2012. La plus importante baisse du taux de crimes déclarés par la police a été observée en Saskatchewan (-7 %), suivie de l'Ontario (-4 %). Le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador ont enregistré les plus forts reculs de l'IGC, soit une baisse de 5 % chacun (tableau 2a, tableau 2b).

Pour la plupart des provinces, ces baisses poursuivaient la tendance amorcée il y a déjà plusieurs années. À l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador, toutes les provinces ont vu leur IGC généralement diminuer au moins à partir de 2004. La tendance est cependant un peu différente dans les territoires, où seul le Yukon a vu son IGC diminuer au cours des 10 dernières années.

Le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard sont les seules provinces à avoir enregistré une hausse de leur taux de crimes déclarés par la police et de leur IGC en 2012 par rapport à l'année précédente. La gravité de la criminalité a aussi légèrement augmenté dans les trois territoires.

Malgré la baisse de son taux de crimes déclarés par la police et de son IGC, la Saskatchewan est demeurée, en 2012, la province qui a affiché le taux de criminalité et l'IGC les plus élevés. Seuls les territoires ont inscrit des taux de criminalité et des valeurs de l'IGC supérieurs (graphiques 3, 4, 5, 6 et 7).

Graphique 3
Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon la province ou le territoire, 2012

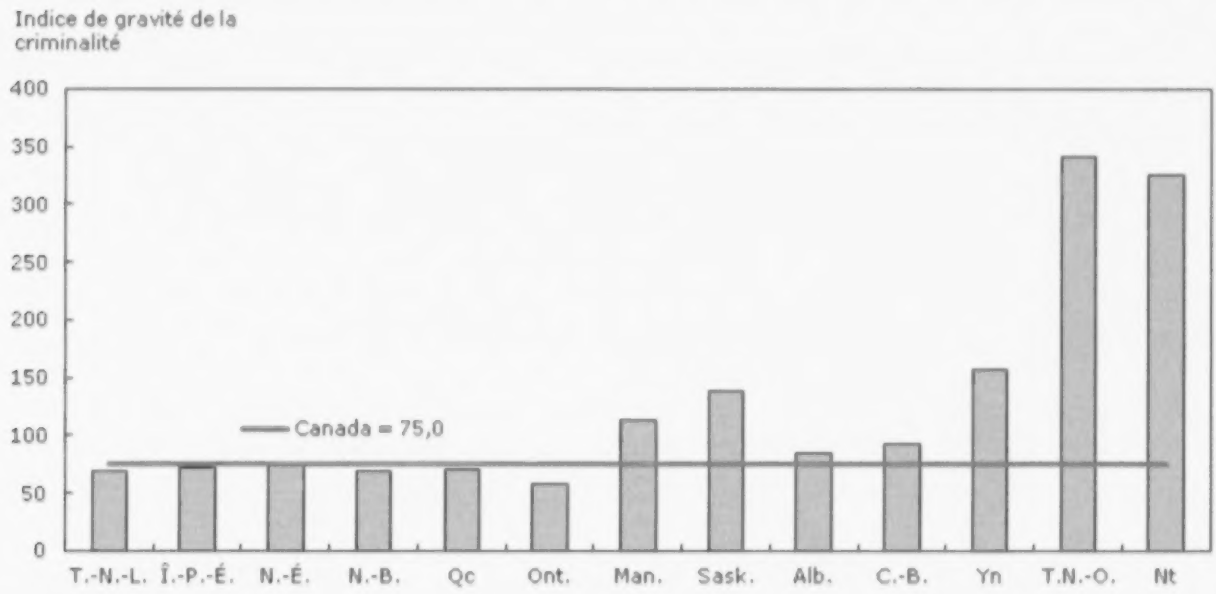

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 4
Indice de gravité des crimes déclarés par la police, provinces de l'Atlantique, 2002 à 2012

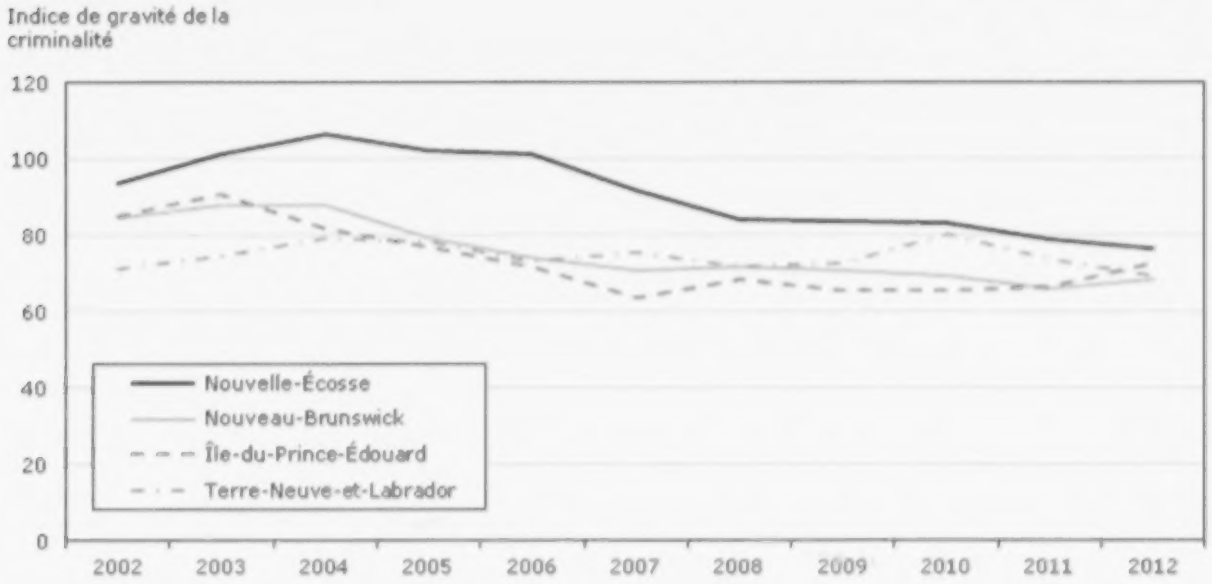

Note : L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 5
Indice de gravité des crimes déclarés par la police, Québec, Ontario et Colombie-Britannique, 2002 à 2012

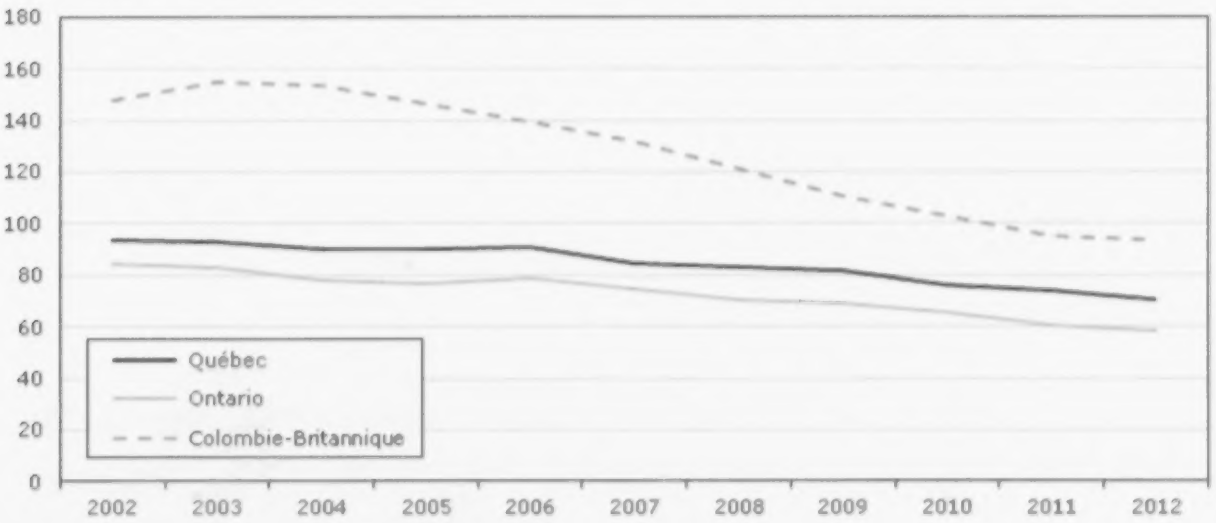

Note : L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 6
Indice de gravité des crimes déclarés par la police, provinces des Prairies, 2002 à 2012

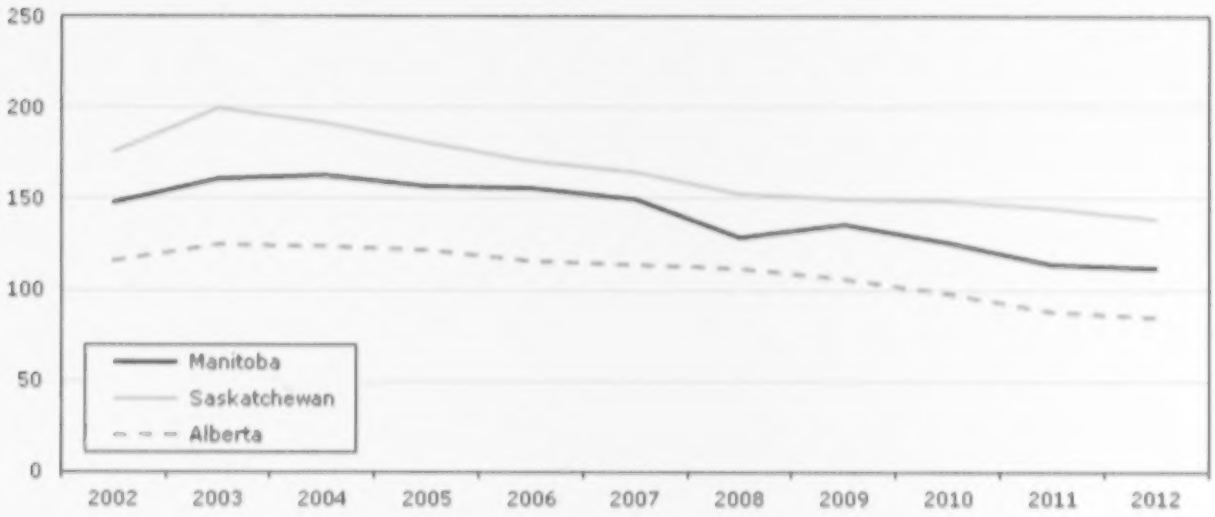

Note : L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 7
Indice de gravité des crimes déclarés par la police, territoires, 2002 à 2012

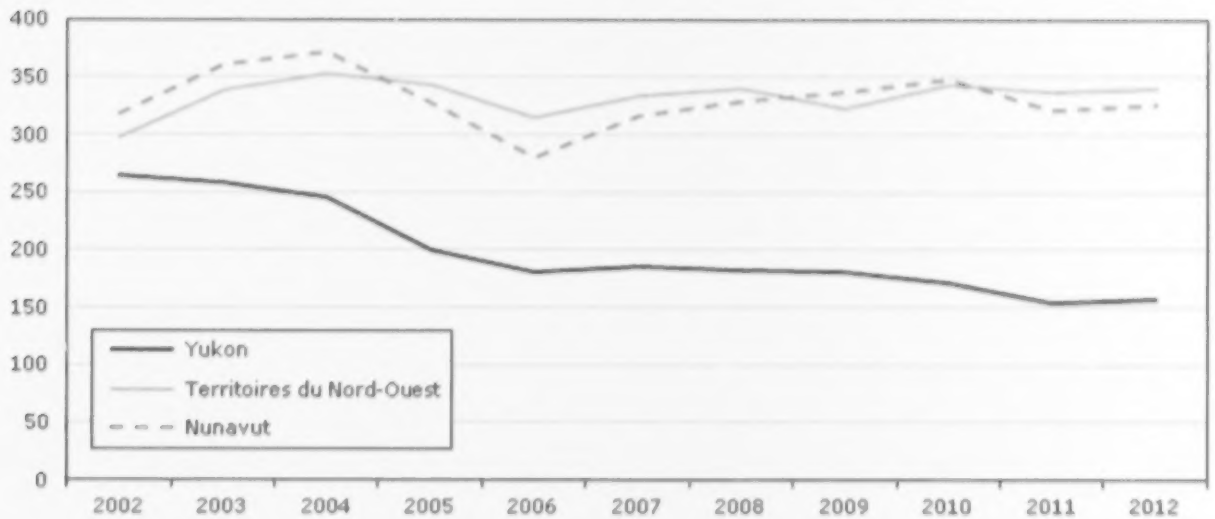

Note : L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Encadré 2
Les facteurs influant sur les statistiques des crimes déclarés par la police

Plusieurs facteurs peuvent avoir une incidence cumulative sur les statistiques des crimes déclarés par la police. Pour être consignés dans le Programme de déclaration uniforme de la criminalité, les crimes doivent d'abord parvenir à l'attention de la police. Ainsi, le nombre de crimes consignés par la police dépend en grande partie de la volonté des Canadiens à signaler ou non les incidents dont ils sont victimes ou témoins. Selon les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2009 sur la victimisation, 31 % des crimes survenus au cours de l'année précédant la tenue de l'enquête ont été signalés à la police (voir l'encadré 3 pour de plus amples renseignements sur l'ESG et le signalement à la police).

Les différentes priorités, politiques, procédures et pratiques d'application de la loi des services de police auront aussi une influence, tout comme la disponibilité des ressources. Par exemple, les statistiques pour des crimes comme la conduite avec facultés affaiblies, la prostitution et les infractions relatives aux drogues peuvent être considérablement influencées par les priorités et opérations des services de police. En outre, certains services de police ont de plus en plus recours à des règlements municipaux ou à des lois provinciales pour des délits mineurs, tels que le méfait et le fait de troubler la paix.

De plus, des facteurs socioéconomiques peuvent avoir une incidence sur le volume de crimes commis dans une société ou un secteur donné. Notamment, les taux de criminalité pourraient être influencés par la structure d'âge (Stevens et autres, 2013; Carrington, 2001), les conditions économiques (Andresen, 2012; Phillips et Land, 2012; Pottie-Bunge, Johnson et Baldé, 2005), les caractéristiques des quartiers (Quick, 2013; Charron, 2011; Savoie, 2008), l'apparition de nouvelles technologies (Wall, 2010; Nuth, 2008) ou encore les attitudes des Canadiens face à la criminalité et les comportements à risque (Mishra et Lalumière, 2009; Ouimet, 2002).

La plupart des régions métropolitaines de recensement ont affiché une baisse de leur taux de criminalité et de leur IGC en 2012

Après avoir affiché le plus fort taux global de crimes déclarés par la police au cours des quatre années précédentes, Regina s'est classée au deuxième rang parmi les régions métropolitaines de recensement (RMR) en 2012. Le taux de criminalité de Regina a diminué de 10 % par rapport à 2011, alors que celui de Kelowna a augmenté de 6 %; par conséquent, Kelowna a affiché le taux le plus élevé des RMR en 2012 (tableau 3). Cependant, lorsque l'on tient compte de la gravité de la criminalité, on constate que Regina est demeurée au premier rang parmi les RMR, malgré un recul de 6 % par rapport à l'année précédente (tableau 4, graphique 8).

Graphique 8
Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2012

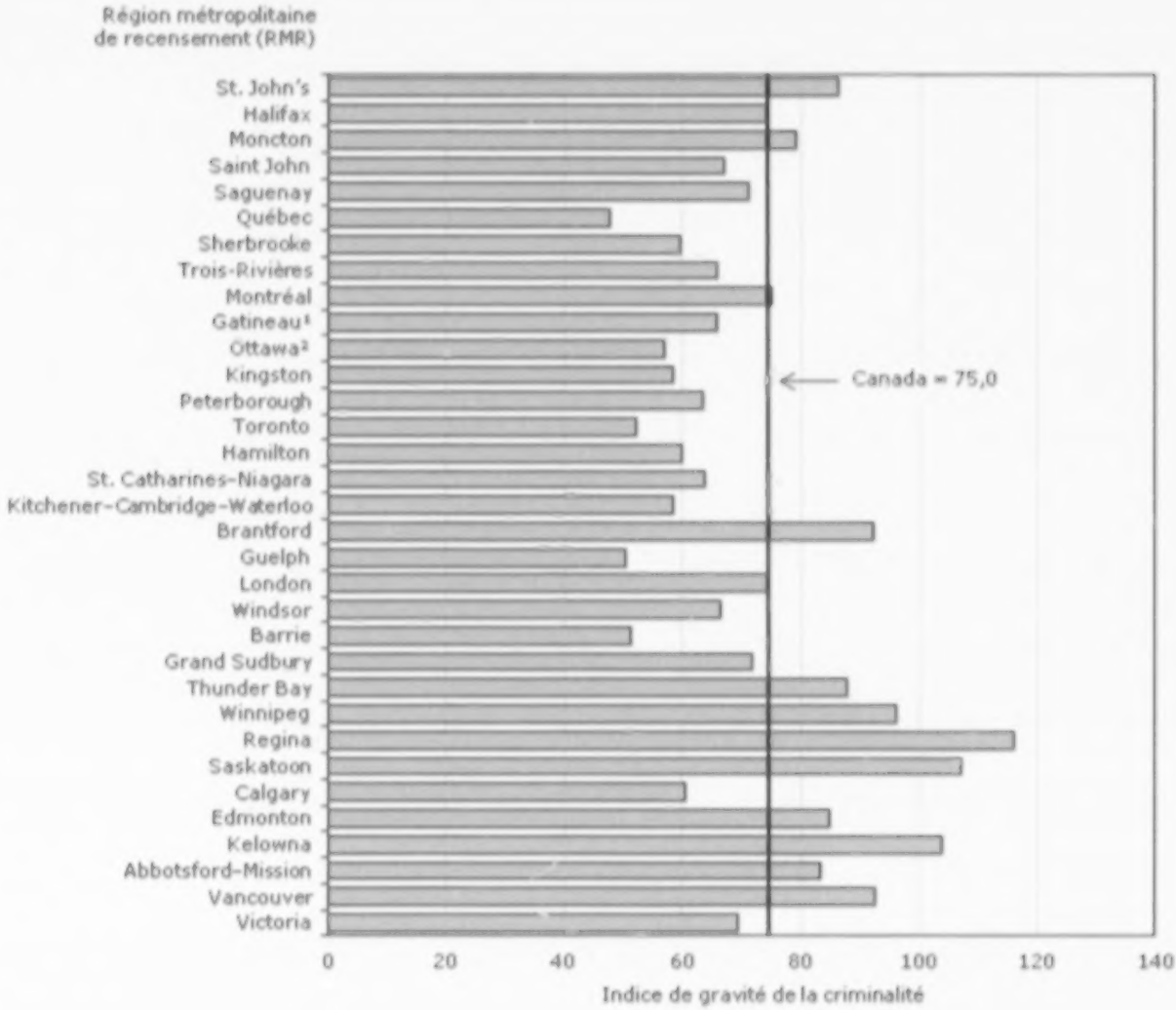

1. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.
2. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Note : La RMR d'Oshawa est exclue du présent graphique en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires des services de police et celles de la RMR. Les différentes façons dont les services de police traitent les délits mineurs peuvent avoir une incidence sur les statistiques déclarées par la police. Dans certains cas, il arrive que la police ou les municipalités choisissent de traiter certains délits mineurs en vertu de règlements municipaux ou de lois provinciales plutôt qu'en vertu du *Code criminel*. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

La RMR de Toronto a inscrit une baisse de 7 % de son taux de crimes déclarés par la police en 2012, et elle a affiché le plus faible taux de criminalité global pour une sixième année consécutive. La RMR de Québec a enregistré le deuxième plus faible taux, de même que le plus faible IGC.

La plupart des RMR ont enregistré une baisse de leur IGC en 2012. Seules Moncton, Windsor, Kelowna, Guelph, St. Catharines–Niagara, Gatineau et Brantford ont inscrit des valeurs plus élevées de l'IGC comparativement à l'année précédente.

Lorsqu'on examine les crimes violents, on constate que Winnipeg a enregistré l'Indice de gravité des crimes violents le plus élevé, suivie de Saskatoon et de Thunder Bay (graphique 9).

Graphique 9
Indice de gravité des crimes violents déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2012

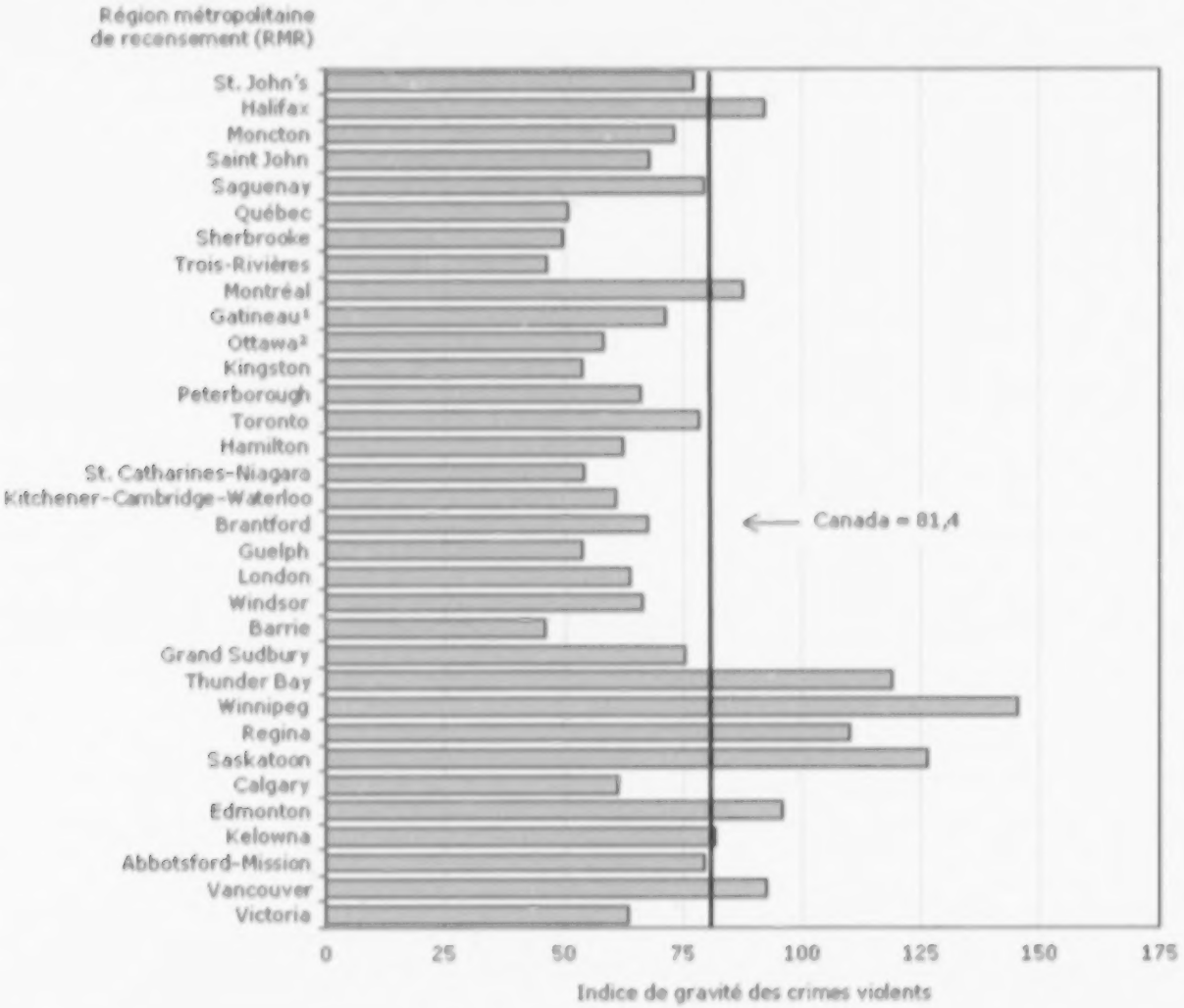

1. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau située au Québec.
2. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau située en Ontario.
Note : La RMR d'Oshawa est exclue du présent graphique en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires des services de police et celles de la RMR. Les différentes façons dont les services de police traitent les délits mineurs peuvent avoir une incidence sur les statistiques déclarées par la police. Dans certains cas, il arrive que la police ou les municipalités choisissent de traiter certains délits mineurs en vertu de règlements municipaux ou de lois provinciales plutôt qu'en vertu du *Code criminel*. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les RMR de St. John's et de Moncton ont affiché les taux de crimes violents les plus élevés, bien que leurs valeurs de l'Indice de gravité des crimes violents (77,3 et 73,4 respectivement) se trouvaient sous la moyenne nationale (81,4). Les taux de crimes déclarés par la police de ces RMR ont été poussés à la hausse par un nombre relativement élevé de voies de fait simples. Étant donné que ces crimes sont considérés comme moins graves que la plupart des autres crimes violents, ils ont un poids moindre dans le calcul de l'Indice de gravité des crimes violents (tableau 5).

Toronto, Montréal et Vancouver affichent toutes une baisse de leur taux de criminalité et de leur IGC

Alors que les trois plus grandes RMR (Toronto, Montréal et Vancouver) comptent plus du tiers (35 %) de la population canadienne, on y a dénombré un peu plus du quart des crimes déclarés par la police au Canada en 2012. Parmi ces RMR, seule Vancouver a affiché un taux global de crimes déclarés par la police supérieur à la moyenne nationale.

Ces trois RMR ont vu leur taux de crimes déclarés par la police reculer en 2012, la baisse la plus importante ayant eu lieu à Toronto (-7 %). L'IGC de Toronto (52,1) était également bien en deçà de ceux de Montréal (75,1) et de Vancouver (92,7), et il était le quatrième plus faible de toutes les RMR du pays. L'IGC de Montréal était semblable à la moyenne nationale, alors que celui de Vancouver s'est classé au cinquième rang au pays.

Crimes violents

En 2012, le taux de crimes violents déclarés par la police a diminué pour s'établir à 1 190 affaires pour 100 000 habitants, en baisse de 3 % par rapport à 2011. Les services de police canadiens ont déclaré environ 415 000 affaires de violence, soit à peu près 9 000 affaires de moins qu'en 2011 (tableau 1a). Le taux de crimes violents déclarés par la police était ainsi le plus bas enregistré depuis 1987 (graphique 1).

La plupart des types de crimes violents ont connu une baisse entre 2011 et 2012. Les infractions causant la mort autres que l'homicide[7], de même que les affaires d'extorsion, les infractions relatives aux armes à feu et les infractions sexuelles contre les enfants, figuraient parmi les rares types de crimes violents dont le taux avait augmenté en 2012 (tableau 6).

Parmi les provinces, la Saskatchewan a enregistré le taux de crimes violents le plus élevé en 2012, malgré le fait qu'elle ait aussi inscrit la plus importante baisse par rapport à 2011. L'Ontario a quant à elle affiché le taux le plus faible. L'ensemble des provinces et des territoires, sauf l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, le Québec et le Nunavut, ont enregistré une baisse de leur taux de crimes violents déclarés par la police.

La gravité globale de la criminalité avec violence, telle qu'elle est mesurée au moyen de l'Indice de gravité des crimes violents, a aussi diminué en 2012 (tableau 1b). Cet indice a augmenté entre 2002 et 2006 avant d'amorcer une tendance à la baisse. En 2012, il était près de 20 % inférieur à celui noté en 2006.

Par ailleurs, toutes les provinces ont enregistré une baisse de leur Indice de gravité des crimes violents, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard (tableau 2b). Bien qu'elle ait affiché une hausse, l'Île-du-Prince-Édouard a continué d'enregistrer le plus faible Indice de gravité des crimes violents parmi les provinces, alors que l'Indice était le plus élevé au Manitoba.

Comme le taux de criminalité global, les taux de crimes violents et les valeurs de l'Indice de gravité des crimes violents étaient plus élevés dans les territoires que dans les provinces. Tous les territoires ont affiché une baisse de leur taux de crimes violents ou de leur Indice de gravité des crimes violents. Le Yukon, qui est le territoire à avoir inscrit les plus faibles taux de crimes violents et Indice de gravité des crimes violents, a affiché une baisse des deux mesures.

Le Canada enregistre son plus faible taux d'homicides en plus de 40 ans

La police a déclaré 543 homicides en 2012, soit 55 de moins qu'en 2011. Le taux d'homicides a ainsi connu une baisse de 10 % pour s'établir à 1,56 pour 100 000 habitants, soit le niveau le plus bas enregistré depuis 1966. En revanche, on a dénombré 11 tentatives de meurtre de plus et 21 autres infractions causant la mort de plus qu'en 2011 (graphique 10).

Graphique 10
Taux de tentatives de meurtre et d'homicides, affaires déclarées par la police, Canada, 1982 à 2012

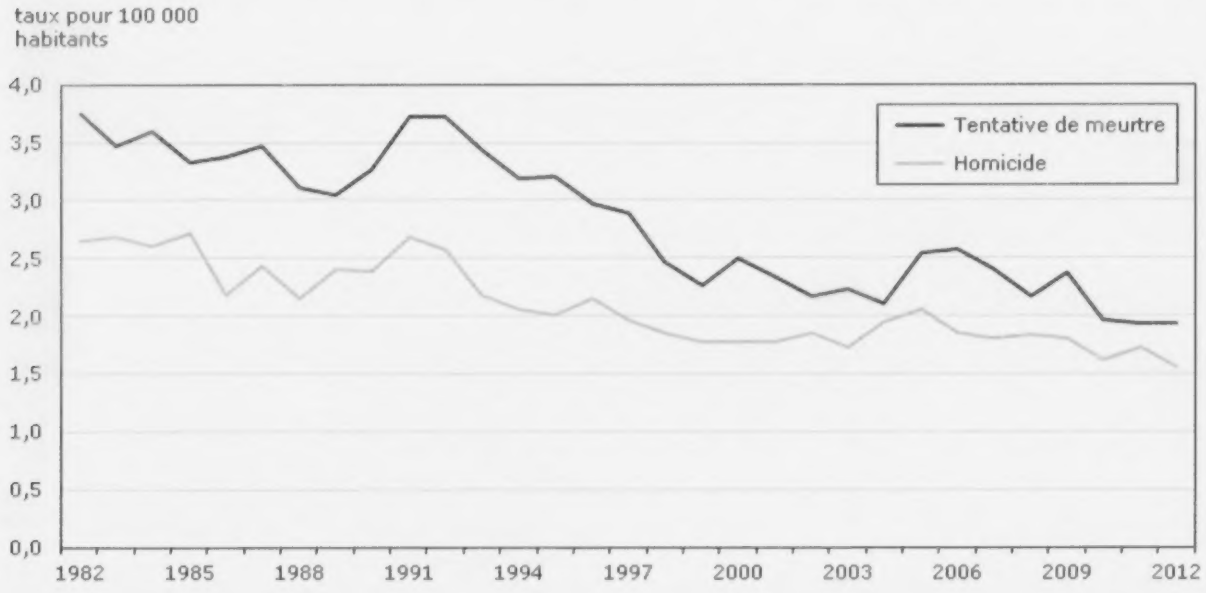

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

La baisse du nombre d'homicides a été plus marquée dans l'ouest du pays. Ensemble, l'Alberta (-24), la Colombie-Britannique (-16) et la Saskatchewan (-9) étaient à l'origine de pratiquement toute la baisse en 2012. Néanmoins, les taux d'homicides sont demeurés moins élevés dans l'est du pays. Toutes les provinces à l'est du Manitoba, sauf la Nouvelle-Écosse, ont enregistré des taux d'homicides inférieurs à la moyenne nationale (tableau 7, graphique 11).

Graphique 11
Taux d'homicides déclarés par la police, selon la province ou le territoire, 2012

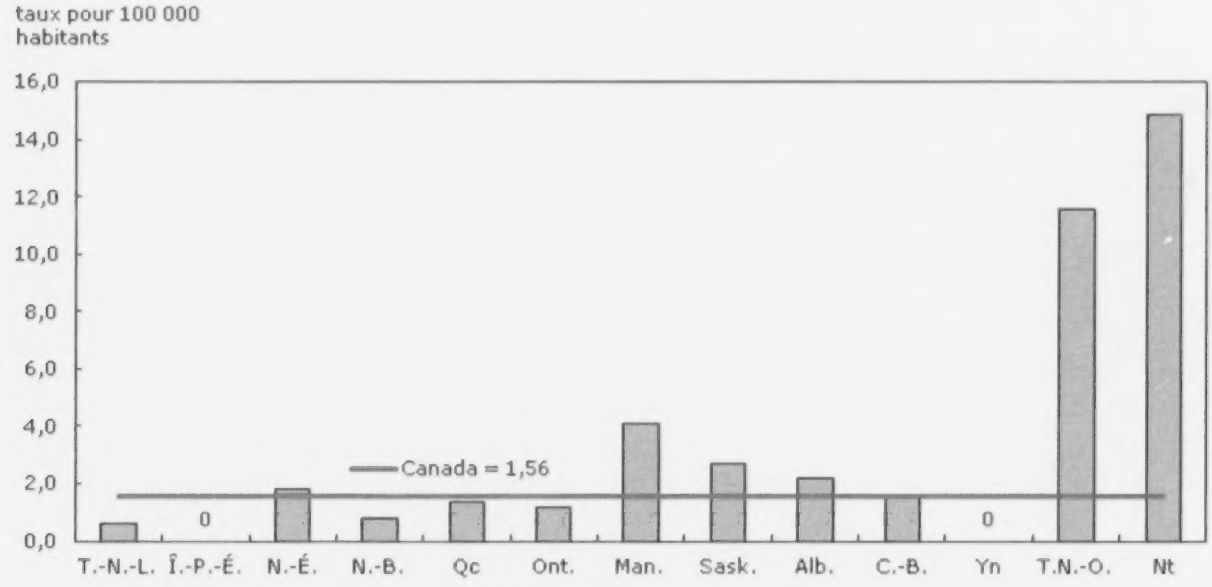

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

La tendance à la baisse des affaires d'agression sexuelle déclarées par la police se poursuit

Environ 21 900 affaires d'agression sexuelle sont parvenues à l'attention de la police en 2012, soit une soixantaine de moins que l'année précédente. Cette baisse relativement modeste était attribuable presque essentiellement à une diminution des agressions sexuelles graves des niveaux 2 et 3 (tableau 6).

Il importe toutefois de noter que le nombre d'agressions sexuelles déclarées par la police sous-estime probablement le nombre réel d'agressions sexuelles survenues au Canada en 2012. Selon les données de l'ESG de 2009 sur la victimisation, la très grande majorité des agressions sexuelles ne sont jamais signalées à la police (Perreault et Brennan, 2010).

Pour une deuxième année consécutive, le nombre d'infractions sexuelles commises contre les enfants a légèrement augmenté (+3 %). Ces crimes comprennent les infractions particulières aux enfants, telles que les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle et le leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur[8]. La police a déclaré près de 4 000 de ces infractions en 2012 (tableau 6).

Les voies de fait majeures ont reculé en 2012, mais elles sont demeurées plus fréquentes qu'il y a 10 ans

Les voies de fait constituent les crimes violents les plus courants au Canada, représentant plus de la moitié des infractions avec violence déclarées par la police. Les voies de fait sont réparties en trois niveaux en fonction de leur gravité, le niveau 3 étant le plus grave. En 2012, la police a déclaré plus de 223 000 voies de fait des niveaux 1, 2 et 3, environ 10 600 voies de fait contre un agent de la paix, et près de 3 000 autres types de voies de fait[9] (tableau 6).

Tous les types de voies de fait ont enregistré une baisse en 2012 par rapport à l'année précédente. La diminution la plus importante concernait le taux de voies de fait contre un agent de la paix (-8 %). Malgré ces baisses, les taux de voies de fait majeures (niveaux 2 et 3) et de voies de fait contre un agent de la paix sont demeurés plus élevés qu'il y a 10 ans (tableau 6, graphique 12). En revanche, le taux de voies de fait

de niveau 1, lesquelles sont moins graves mais beaucoup plus fréquentes, était près de 20 % inférieur à celui enregistré 10 ans auparavant.

Graphique 12
Taux de voies de fait majeures (niveaux 2 et 3) et de vols qualifiés, affaires déclarées par la police, Canada, 1982 à 2012

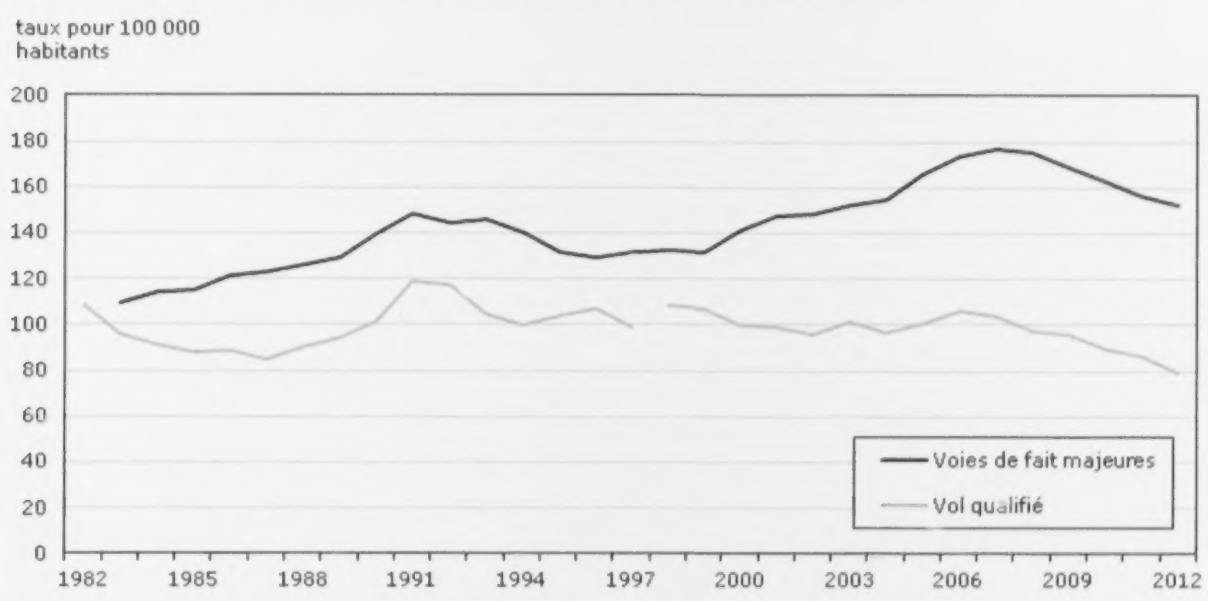

Note : Les données sur les tendances des voies de fait majeures sont disponibles à compter de 1983, alors que les dispositions législatives touchant la classification des voies de fait sont entrées en vigueur. Les données sur les vols qualifiés ont été révisées à partir de 1998. Par conséquent, la série de données est marquée par une rupture entre 1997 et 1998.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

La plupart des provinces et des territoires ont enregistré une baisse de leur taux de voies de fait majeures en 2012. Seuls le Nunavut et Terre-Neuve-et-Labrador ont connu une hausse de leur taux. Parmi les provinces, la Saskatchewan et le Manitoba ont affiché les taux les plus élevés de voies de fait majeures, alors que l'Île-du-Prince-Édouard a enregistré le taux le plus faible (tableau 7).

Le vol qualifié, l'un des crimes violents les plus graves et les plus fréquents, a également reculé en 2012 pour s'établir à son niveau le plus bas en plus de 30 ans. Cette diminution était attribuable à d'importantes baisses observées au Québec (-15 %) et en Alberta (-11 %), plus précisément à Montréal (-18 %) et à Calgary (-23 %).

Crimes sans violence

La gravité des crimes sans violence déclarés par la police est toujours à la baisse

Comme c'est le cas depuis que l'on a commencé à recueillir des statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada en 1962, la majorité des affaires criminelles déclarées par la police en 2012 concernaient des crimes sans violence (tableau 1a, graphique 1). En 2012, les crimes contre les biens et les autres infractions au *Code criminel* représentaient environ 4 affaires déclarées par la police sur 5 (79 %) prévues au *Code criminel* (sauf les délits de la route). À eux seuls, les vols de 5 000 $ ou moins, les méfaits et les infractions contre l'administration de la justice, comme le manquement aux conditions de la probation et le défaut de se conformer à une ordonnance, représentaient près des deux tiers (64 %) des crimes sans violence déclarés par la police.

Le taux de crimes contre les biens déclarés par la police a diminué de 3 % en 2012, marquant ainsi une neuvième baisse consécutive. En 2012, le taux de crimes contre les biens était presque de la moitié de ce qu'il était au début des années 1990. L'Indice de gravité des crimes sans violence a lui aussi diminué de 3 % en 2012. Il s'agissait de la neuvième baisse annuelle consécutive de l'Indice (tableau 1b).

Malgré une baisse de 9 % de son taux de crimes contre les biens, soit le plus important recul au pays, la Saskatchewan a affiché le plus haut taux de crimes contre les biens et la valeur la plus élevée de l'Indice de gravité des crimes sans violence parmi les provinces en 2012. Seuls les territoires ont inscrit des taux de crimes contre les biens et des valeurs de l'Indice de gravité des crimes sans violence supérieurs (tableau 2a, tableau 2b).

L'Ontario et le Québec sont les deux seules provinces à avoir enregistré des taux de crimes sans violence déclarés par la police inférieurs à 3 000 affaires pour 100 000 habitants. L'Ontario a par ailleurs enregistré le plus faible Indice de gravité des crimes sans violence, suivie du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Les introductions par effraction et les vols de véhicules à moteur poursuivent leur recul

De toutes les infractions déclarées par les services de police canadiens, l'introduction par effraction et le vol de véhicules à moteur comptent parmi les plus fréquentes. Chaque année, il y aurait au pays, en moyenne, environ une introduction par effraction toutes les trois minutes et un vol de véhicules à moteur toutes les sept minutes. Ces deux types de crimes étaient toutefois en forte baisse ces dernières années, recul qui s'est poursuivi en 2012, avec environ 5 500 introductions par effraction de moins et 4 500 vols de véhicules à moteur de moins qu'en 2011. Le taux d'introductions par effraction en 2012 était de 43 % inférieur à ce qu'il était 10 ans plus tôt, alors que le taux de vols de véhicules à moteur était de 57 % inférieur (tableau 6, graphique 13).

Graphique 13
Taux d'introductions par effraction et de vols de véhicules à moteur, affaires déclarées par la police, Canada, 1982 à 2012

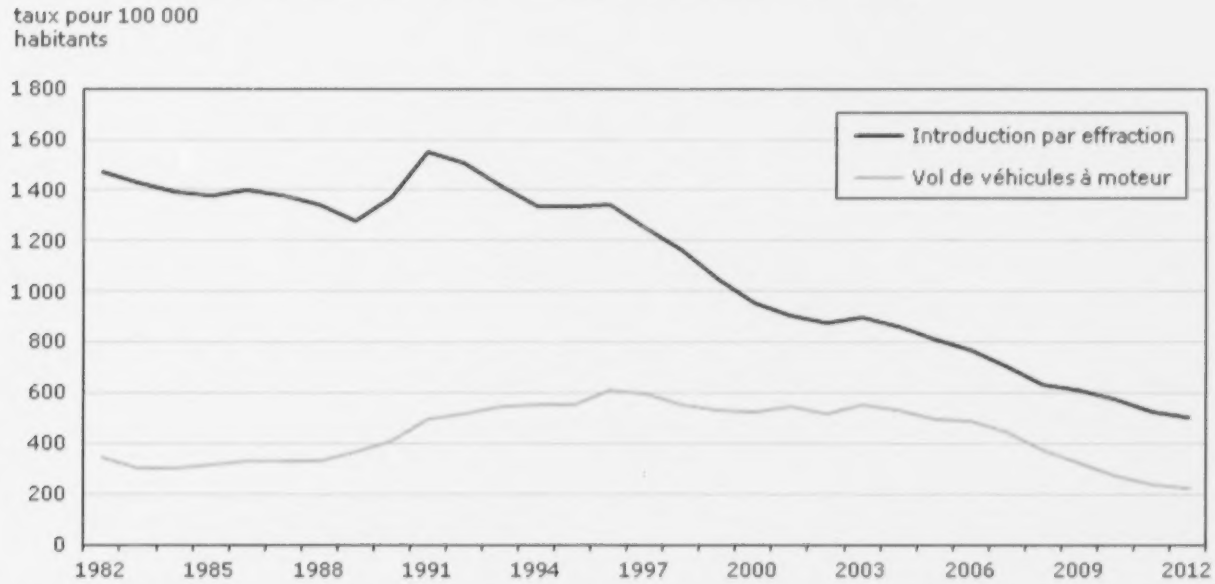

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

En 2012, la baisse du taux d'introductions par effraction était la plus marquée à Terre-Neuve-et-Labrador et dans les Territoires du Nord-Ouest (-11 % dans chaque cas), suivis du Québec (-9 %). Quant au taux de vols de véhicules à moteur, il a diminué dans la plupart des provinces. Par contre, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, ainsi que le Yukon et le Nunavut, ont tous enregistré à la fois une hausse de leurs taux d'introductions par infraction et de vols de véhicules à moteur (tableau 7).

Les affaires de fraude d'identité déclarées par la police sont en hausse

En janvier 2010, une nouvelle loi sur le vol d'identité et la fraude d'identité est entrée en vigueur au Canada. En 2012, les services de police ont déclaré 12 739 affaires de vol d'identité ou de fraude d'identité, soit environ 700 affaires de plus qu'en 2011 (+5 %). Au cours de cette période, la police a déclaré environ 700 affaires de plus pour les fraudes autres que la fraude d'identité comparativement à 2011 (tableau 6). Le taux de fraudes d'identité variait beaucoup de part et d'autre du pays, allant de 70 affaires pour 100 000 habitants au Québec et 46 en Colombie-Britannique, à 10 ou moins à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nunavut et au Manitoba.

On note une augmentation des affaires liées au terrorisme et déclarées par la police

En 2001, le gouvernement canadien a adopté une série de lois pour lutter contre le terrorisme (*Loi antiterroriste,* L.C. 2001, ch. 41). Il devenait alors spécifiquement interdit de participer à une activité d'un groupe terroriste, d'inciter à craindre des activités terroristes ou de faciliter une activité terroriste, entre autres (voir le tableau 6 pour obtenir la liste complète des infractions).

Selon les données policières, les affaires liées au terrorisme demeurent extrêmement rares au Canada. En 2012, la police a déclaré 114 de ces affaires[10], soit moins de 1 affaire pour 100 000 habitants (tableau 6). Ce nombre était néanmoins près du double de celui qui avait été enregistré l'année précédente. Cette hausse était surtout attribuable à un nombre plus élevé d'affaires d'incitation à craindre une activité terroriste survenues au Québec en 2012 (+62) par rapport à 2011[11].

Parmi les 114 affaires liées au terrorisme dénombrées en 2012, 11 avaient été classées par la police — autrement dit, elles avaient été résolues — au moment de transmettre les données à Statistique Canada. Des 11 affaires classées, trois avaient mené à des accusations officielles portées ou recommandées par la police envers un total de huit auteurs présumés.

Les affaires liées au cannabis sont en baisse, alors que celles liées aux autres drogues sont en hausse

Contrairement aux infractions précédentes qui étaient toutes du ressort du *Code criminel*, les infractions relatives aux drogues relèvent, au Canada, de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. En 2012, la police a déclaré plus de 109 000 affaires relatives aux drogues, ce qui représentait un taux de 314 affaires pour 100 000 habitants (tableau 6).

Dans l'ensemble, le nombre d'affaires relatives aux drogues enregistré en 2012 était inférieur à celui noté en 2011. Cette baisse était essentiellement attribuable à une diminution des affaires liées au cannabis, qui représentaient les deux tiers des affaires relatives aux drogues déclarées par la police (graphique 14). À l'inverse, les infractions relatives aux autres drogues ont pratiquement toutes augmenté. En 2012, la hausse des infractions relatives aux drogues et déclarées par la police a été plus marquée pour la possession de cocaïne (+5 %), mais durant les 10 années précédentes, c'est la possession de drogues autres que le cannabis et la cocaïne qui a connu la plus forte hausse (89 %).

Graphique 14
Taux d'infractions relatives aux drogues et de conduite avec facultés affaiblies, affaires déclarées par la police, Canada, 1982 à 2012

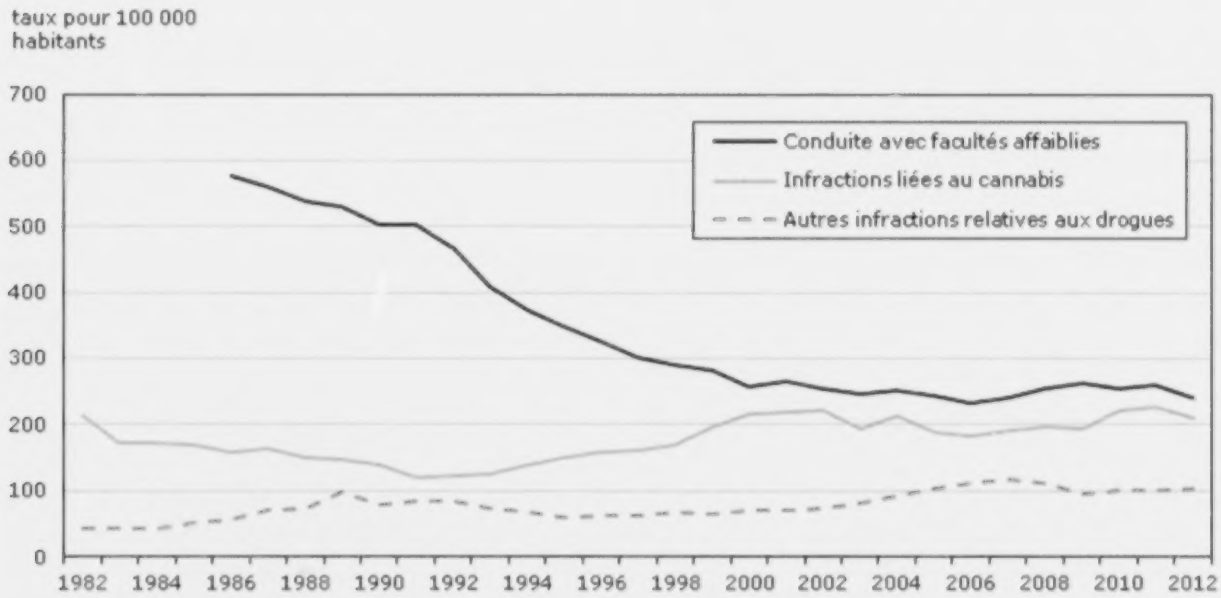

Note : Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool ou de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

La Colombie-Britannique, qui affichait le taux global le plus élevé d'infractions relatives aux drogues ces dernières années, a enregistré environ 2 000 affaires de moins liées au cannabis en 2012. En revanche, le taux d'infractions liées à la cocaïne en Saskatchewan a plus que doublé au cours des deux années précédentes. La Saskatchewan a donc affiché le taux global le plus élevé d'infractions relatives aux drogues et déclarées par la police en 2012, suivie de la Colombie-Britannique.

La Colombie-Britannique est demeurée néanmoins la province ayant affiché les plus forts taux d'infractions liées à certaines drogues, telles que le cannabis, l'héroïne et l'ecstasy. Elle a également enregistré le deuxième taux en importance pour les affaires liées aux méthamphétamines (crystal meth), derrière le Québec, mais loin devant les autres provinces. Dans l'ensemble, les taux d'infractions relatives aux drogues étaient généralement plus élevés dans les territoires que dans les provinces (tableau 7).

On observe une baisse des affaires de conduite avec facultés affaiblies

Après avoir été généralement à la hausse au cours des cinq années précédentes, tant le nombre que le taux d'affaires de conduite avec facultés affaiblies ont affiché un recul en 2012 (graphique 14). Le nombre d'affaires de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue a toutefois poursuivi sa hausse, atteignant près de 2 000 affaires en 2012, soit 2 % des affaires de conduite avec facultés affaiblies. Les taux de conduite avec facultés affaiblies ont augmenté dans les trois territoires, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador; ils ont diminué dans les autres provinces.

La baisse du taux global de conduite avec facultés affaiblies était surtout attribuable à la forte diminution notée en Colombie-Britannique (-24 %) (tableau 7). En 2011, la mise en œuvre du Programme d'interdiction immédiate de conduire en Colombie-Britannique offrait aux policiers une autre méthode pour appliquer les sanctions aux conducteurs en état d'ébriété. Cela peut expliquer en partie la variation que l'on observe entre

2011 et 2012. On a également constaté une baisse importante à l'Île-du-Prince-Édouard (-33 %), après que Charlottetown a modifié la façon de traiter les appels du public concernant la conduite avec les facultés affaiblies, ce qui explique la baisse du nombre d'affaires déclarées aux échelons municipal et provincial en 2012.

Encadré 3
Les différentes mesures de la criminalité au Canada : les données déclarées par la police et l'Enquête sociale générale sur la victimisation

Au Canada, il existe deux principales sources de données nationales sur la criminalité : le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC); et l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation, dont le plus récent cycle a été mené en 2009. L'ESG sur la victimisation est réalisée tous les cinq ans auprès de Canadiens de 15 ans et plus. L'un des avantages de l'ESG sur la victimisation est qu'elle tient compte des crimes qui ne sont pas signalés à la police. Cependant, elle ne recueille des renseignements que sur un sous-ensemble d'infractions (agression sexuelle, vol qualifié, voies de fait, introduction par effraction, vol de véhicules à moteur, vol et vandalisme) et elle exclut les crimes visant les entreprises.

Bien que les deux enquêtes servent à mesurer la criminalité, il subsiste entre elles d'importantes différences méthodologiques et conceptuelles, de sorte qu'il n'est pas recommandé de comparer directement les données des deux enquêtes (pour de plus amples renseignements, veuillez voir Wallace et autres, 2009). Toutefois, la comparaison des tendances issues des deux enquêtes peut nous renseigner sur l'évolution des crimes qui viennent à l'attention de la police. Pour plusieurs infractions (les voies de fait, le vol qualifié, le vol de véhicules à moteur et le méfait), les deux enquêtes ont révélé des tendances similaires pour la période allant de 1999 à 2009. En revanche, les données de l'ESG ont indiqué une augmentation des vols et une stabilité des introductions par effraction et des agressions sexuelles, alors que celles du Programme DUC ont révélé une diminution de ces infractions durant cette période de 10 ans.

Ces différences pourraient en partie s'expliquer par la propension des Canadiens à signaler certains crimes. Ainsi, les données de l'ESG indiquent que les taux de signalement à la police sont demeurés stables pour la plupart des infractions de 1999 à 2009; les taux de signalement à la police ont connu une baisse de 12 points de pourcentage pour l'introduction par effraction, de 11 points de pourcentage pour le vol de biens du ménage et de 7 points de pourcentage pour le vol de biens personnels. Quant à l'agression sexuelle, la taille de l'échantillon ne permettait pas une estimation fiable des taux de signalement pour chaque cycle.

Parmi les victimes qui ont participé à l'ESG, 36 % ont dit ne pas avoir signalé l'incident principalement parce qu'elles ne le considéraient pas assez pas important, 19 % ont indiqué ne pas avoir signalé l'incident principalement parce qu'elles estimaient que la police n'aurait rien pu faire, et 15 % ont dit que l'incident avait été réglé autrement. Pour obtenir plus de renseignements sur les résultats de l'ESG de 2009 sur la victimisation, voir l'article « La victimisation criminelle au Canada, 2009 » (Perreault et Brennan, 2010).

Criminalité chez les jeunes

Le taux de jeunes auteurs présumés et l'Indice de gravité de la criminalité chez les jeunes déclarés par la police diminuent pour une troisième année consécutive

Parmi les auteurs présumés d'une affaire criminelle identifiés par la police en 2012, plus de 125 000 étaient âgés entre 12 et 17 ans, ce qui correspond à un taux de 5 224 jeunes auteurs présumés pour 100 000 jeunes (tableau 8a). Il convient toutefois de noter que ce taux peut constituer une sous-estimation, car les taux fondés sur l'âge des auteurs présumés ne tiennent pas compte des contrevenants qui n'ont pas été identifiés par la police[12].

En 2012, le taux de jeunes auteurs présumés déclarés par la police a diminué de 7 % par rapport à 2011 et de plus de 20 % par rapport à 2009. La baisse a été observée tant pour les crimes violents que pour les crimes sans violence. L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) chez les jeunes a lui aussi diminué pour une troisième année consécutive (tableau 8b, graphique 15).

Graphique 15
Indices de gravité de la criminalité chez les jeunes, affaires déclarées par la police, Canada, 2002 à 2012

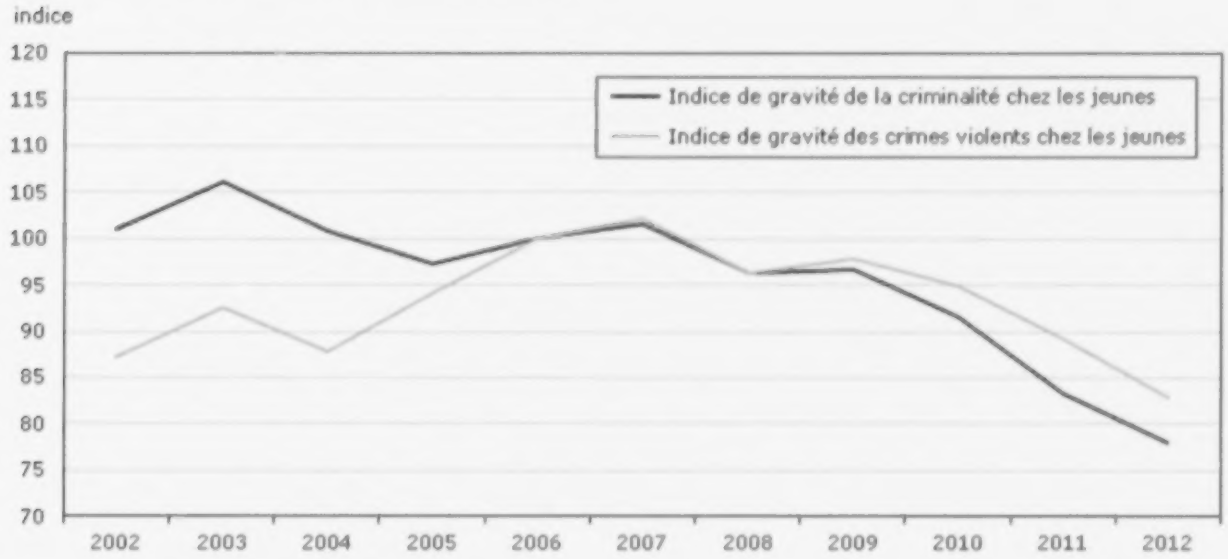

Note : L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les taux de jeunes auteurs présumés et les valeurs de l'IGC chez les jeunes ont diminué dans pratiquement toutes les provinces et tous les territoires. Seuls l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon ont vu leur taux de criminalité et leur IGC chez les jeunes augmenter en 2012. Malgré une baisse de leur taux de criminalité chez les jeunes, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont enregistré une hausse de leur IGC chez les jeunes (tableau 9, tableau 10).

La majorité des crimes commis par les jeunes sont des affaires sans violence

En 2012, la majorité des jeunes auteurs présumés étaient impliqués dans une affaire sans violence. Le vol de 5 000 $ ou moins était l'infraction dans laquelle les jeunes étaient les plus souvent impliqués. Plus précisément, 18 % des jeunes auteurs présumés d'une infraction au *Code criminel* (sauf les délits de la route) ou d'une infraction aux autres lois fédérales l'étaient pour une affaire de vol de 5 000 $ ou moins, généralement un vol à l'étalage (graphique 16).

Graphique 16
Jeunes auteurs présumés, selon certaines infractions, Canada, 2012

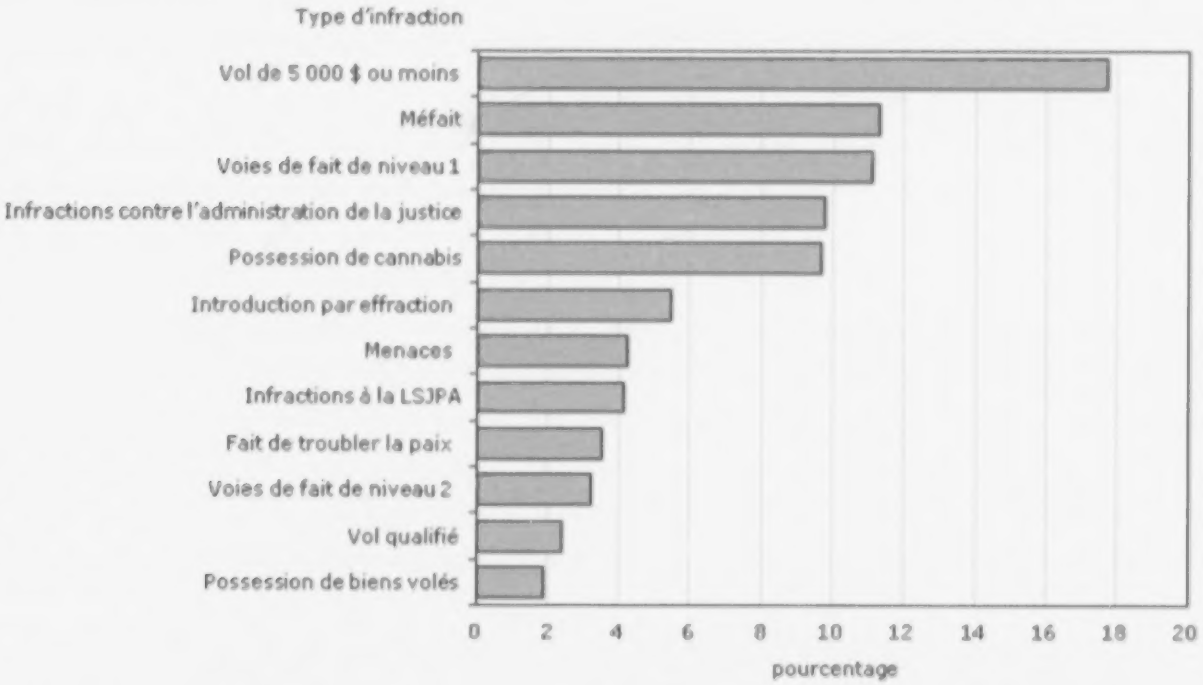

Note : Comprend les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route) et aux autres lois fédérales comme les infractions relatives aux drogues et les infractions à *la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)*.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les voies de fait de niveau 1 était l'infraction avec violence la plus souvent commise par les jeunes en 2012. Environ 1 jeune auteur présumé sur 8 (11 %) l'était relativement à une affaire de voies de fait de niveau 1. Les menaces (4 %) étaient la deuxième infraction avec violence en importance commise par les jeunes. En outre, les taux de jeunes auteurs présumés pour certains des crimes violents les plus graves étaient en net recul en 2012, notamment pour les voies de fait majeures des niveaux 2 et 3 (-10 %), les vols qualifiés (-8 %) et les homicides (12 de moins en 2012) (tableau 10).

Parmi les autres infractions relativement souvent perpétrées par les jeunes figuraient les méfaits (11 %), les infractions contre l'administration de la justice (10 %) et la possession de cannabis (10 %).

Moins de la moitié des jeunes auteurs présumés sont officiellement inculpés par la police

Le nombre de jeunes auteurs présumés comprend les jeunes qui ont été officiellement inculpés par la police et ceux qui ont fait l'objet d'autres mesures. Par le passé, on dénombrait davantage de jeunes officiellement inculpés que de jeunes non inculpés. La tendance s'est toutefois inversée en 2003, soit l'année au cours de laquelle la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* est entrée en vigueur. Depuis, le nombre de jeunes faisant l'objet d'autres mesures est supérieur au nombre de jeunes officiellement inculpés. L'écart s'est cependant légèrement rétréci depuis 2009 (graphique 17). En 2012, 44 % des jeunes auteurs présumés ont été officiellement inculpés.

Graphique 17
Jeunes auteurs présumés, selon l'état de classement des affaires, Canada, 2002 à 2012

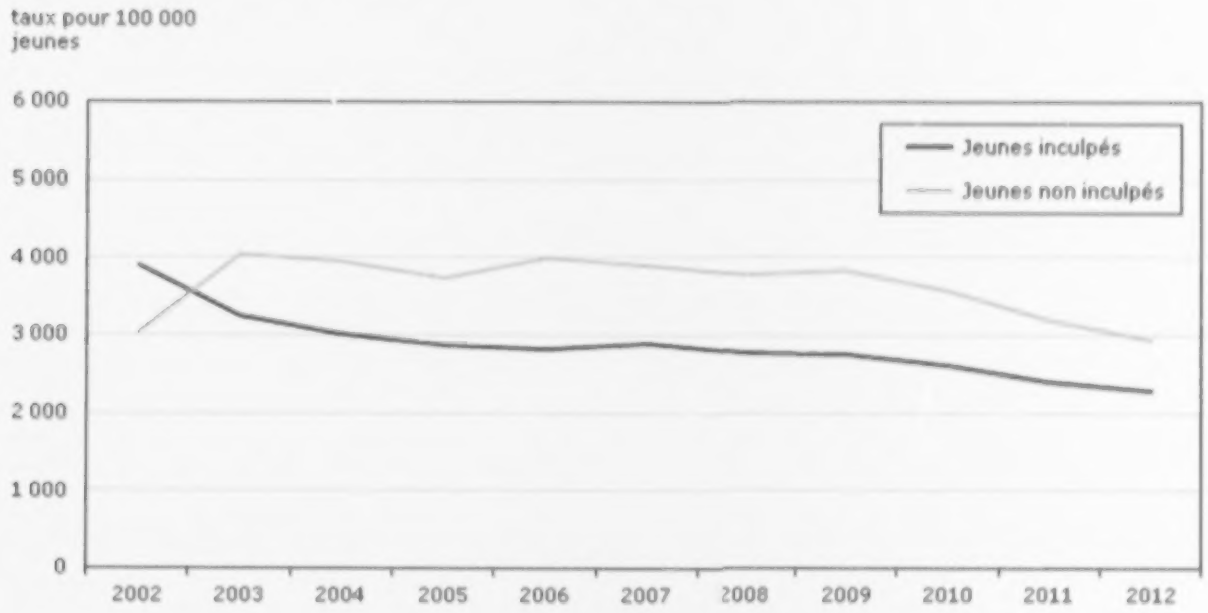

Note : Les jeunes non inculpés comprennent ceux qui ont été détournés du système de justice pénale officiel au moyen d'avertissements, de mises en garde et de renvois à des programmes communautaires.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Résumé

Dans l'ensemble, tant le nombre de crimes que leur gravité ont diminué en 2012. La baisse a été observée dans la plupart des provinces. Seuls le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et les territoires ont connu une hausse de leur taux de criminalité et de leur IGC entre 2011 et 2012.

On a constaté une baisse tant du nombre que du taux pour la plupart des infractions. Notamment, le Canada a enregistré en 2012 son plus faible taux d'homicides en plus de 40 ans. Cependant, les infractions causant la mort autres que l'homicide étaient en hausse, tout comme les affaires d'extorsion, de fraude d'identité, de terrorisme et de crime d'incendie. De légères augmentations ont aussi été observées pour les infractions avec violence relatives aux armes à feu, les infractions sexuelles contre les enfants, les tentatives de meurtre et les infractions relatives aux drogues autres que le cannabis.

La criminalité chez les jeunes a également reculé en 2012. En effet, tant le taux de jeunes auteurs présumés que l'IGC chez les jeunes ont diminué pour une troisième année consécutive. Le vol de 5 000 $ ou moins, les méfaits, les voies de fait de niveau 1 et la possession de cannabis représentaient la moitié des infractions reprochées aux jeunes.

Description de l'enquête

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été mis sur pied en 1962 avec la collaboration et l'aide de l'Association canadienne des chefs de police. L'enquête vise les crimes signalés à la police et dont le bien-fondé a été établi au moyen d'une enquête. Les données proviennent de tous les services de police fédéraux, provinciaux et municipaux au Canada et concernent les infractions au *Code criminel* et aux autres lois fédérales.

Les données recueillies dans le cadre du Programme DUC agrégé représentent pratiquement 100 % de la charge de travail de l'ensemble des services de police au Canada. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Afin d'assurer la comparabilité des données entre les services de police, les chiffres figurant dans le présent article sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire, qui est déterminée d'après une règle de classification standard utilisée par tous les services de police. Toutefois, on peut produire des chiffres fondés sur toutes les infractions sur demande.

Chaque année, la base de données du Programme DUC est figée à la fin de mai aux fins de la production des statistiques de la criminalité pour l'année civile précédente. Cependant, les services de police continuent d'envoyer des données à jour à Statistique Canada après cette date pour des affaires qui sont survenues au cours d'années antérieures. En général, ces révisions représentent de nouveaux enregistrements sur les auteurs présumés, au fur et à mesure que les affaires sont résolues et que les auteurs présumés sont identifiés par la police. Toutefois, dans certains cas, de nouveaux enregistrements sur les affaires peuvent être ajoutés et des enregistrements sur des affaires déjà déclarées peuvent être supprimés lorsque de nouveaux renseignements sont connus.

Des révisions sont acceptées pendant une période d'un an suivant la diffusion initiale des données. À titre d'exemple, lorsque les statistiques de la criminalité pour 2012 sont diffusées, les données pour 2011 sont mises à jour afin de tenir compte des révisions qui ont été apportées entre les mois de mai 2012 et mai 2013. Les données sont révisées une seule fois, puis elles sont figées de façon permanente. Au cours des 10 années précédentes (2002 à 2011), les données pour les années antérieures ont été révisées à la hausse 7 fois et à la baisse 6 fois, la révision annuelle moyenne s'élevant à 0,3 %. Les chiffres de l'année précédente concernant les personnes inculpées et les jeunes non inculpés ont fait l'objet d'une révision à la hausse de 0,4 %.

En 2012, on a découvert qu'un service de police appliquait incorrectement la définition convenue aux fins de déclaration des affaires de pornographie juvénile au Programme DUC. En raison de cette déclaration incorrecte, les chiffres liés à ces affaires ont été corrigés et révisés à la baisse pour les années touchées, soit la période allant de 2008 à 2011. Les chiffres révisés figurent dans les tableaux CANSIM.

Références

ANDRESEN, Martin. 2012. « Unemployment and crime: A neighbourhood level panel data approach », *Social Science Research*, vol. 41, n° 6, p. 1615 à 1628.

BABYAK, Colin, et autres. 2013. *Mise à jour des poids de l'Indice de gravité de la criminalité déclarée par la police : perfectionnement de la méthodologie.* Document de travail DMEM-2013-005F, Statistique Canada, Ottawa.

BABYAK, Colin, et autres. 2009. *La méthodologie de l'Indice de gravité de la criminalité déclarée par la police*, produit n° HSMD-2009-006F/E au catalogue de Statistique Canada, Division des méthodes d'enquêtes auprès des ménages, Ottawa.

CARRINGTON, Peter. 2001. « Population aging and crime in Canada, 2000-2041 », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 43, n° 2 (juillet), p. 331 à 356.

CHARRON, Mathieu. 2011. *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité à Toronto : analyse supplémentaire de la criminalité chez les jeunes*, produit n° 85-561-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa « Série de documents de recherche du Centre canadien de la statistique juridique », n° 22.

Loi antiterroriste. L.C. 2001, ch. 41, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-11.7/page-1.html (site consulté le 26 juin 2013).

MISHRA, Sandeep, et Martin LALUMIÈRE. 2009. « Is the crime drop of the 1990s in Canada and the USA associated with a general decline in risky and health-related behavior? », *Social Science and Medicine*, vol. 68, p. 39 à 48.

NUTH, Maryke. 2008. « Taking advantage of new technologies: For and against crime », *Computer Law and Security Report*, vol. 24, nº 5, p. 437 à 446.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. 2013. *Décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, qui concernent les travaux de la Commission de Statistique*. Commission de statistique, 44e session, (site consulté le 15 mars 2013).

OUIMET, Marc. 2002. « Explaining the American and Canadian and Canadian crime "drop" in the 1990's », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 44, nº 1, p. 33 à 50.

PERREAULT, Samuel, et Shannon BRENNAN. 2010. « La victimisation criminelle au Canada, 2009 », *Juristat*, vol. 30, nº 2, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

PHILLIPS, Julie, et Kenneth LAND. 2012. « The link between unemployment and crime rate fluctuations: An analysis at the county, state, and national levels », *Social Science Research*, vol. 41, nº 3, p. 681 à 694.

PITTMAN, Tyler, et autres. 2012. « The association between community stressors and asthma prevalence of school children in Winnipeg, Canada », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 9, nº 2, p. 579 à 595.

POTTIE-BUNGE, Valerie, Holly JOHNSON et Thierno BALDÉ. 2005. *L'exploration des tendances de la criminalité au Canada*, produit nº 85-561-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », nº 5.

QUICK, Mathew. 2013. « Exploring crime in Toronto, Ontario with applications for law enforcement planning: Geographic analysis of hot spots and risk factors for expressive and acquisitive crimes ». Thèse, Université de Waterloo.

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA. 2013. *Indicateurs de mieux-être au Canada — Sécurité*, Ottawa, (site consulté le 19 mars 2013).

SAVOIE, Josée. 2008. *L'analyse spatiale de la criminalité au Canada : résumé des principales tendances, 1999, 2001, 2003 et 2006*, produit nº 85-561-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa « Série de documents de recherche du Centre canadien de la statistique juridique », nº 15.

STEVENS, Gillian, et autres. 2013. « Demographic trends and crime in the province of Alberta », *International Journal of Child, Youth and Family Studies*, vol. 4, nº 1, p. 24 à 41.

WALL, David S. 2010. « The Internet as a conduit for criminal activity », *Information technology and the criminal justice system*, publié sous la direction d'April Pattavina, Sage Publications, p. 77 à 98, (site consulté le 15 mars 2013).

WALLACE, Marnie, et autres. 2009. *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité*, produit nº 85-004-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

ZHANG, Ting. 2011. *Les coûts de la criminalité au Canada, 2008*, ministère de la Justice Canada, Ottawa.

ZHANG, Ting, et autres. 2013. *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009*, ministère de la Justice Canada, Ottawa.

Notes

1. Ces données sont classées selon un ensemble approuvé à l'échelle nationale de catégories et de définitions communes d'infractions ayant été élaboré en collaboration avec l'Association canadienne des chefs de police.
2. Afin de publier dans les meilleurs délais possibles les statistiques sur les crimes déclarés par la police, le présent rapport est fondé sur les données agrégées (totaux), qui sont les premières données sur la criminalité à être disponibles chaque année civile. Les données plus détaillées sur les caractéristiques des affaires, des victimes et des auteurs présumés seront offertes après la diffusion de ce rapport; elles seront accessibles pour les demandes de données personnalisées ou pourront éventuellement paraître dans de prochains articles du *Juristat*.
3. Il est à noter que certaines de ces infractions peuvent parfois être traitées par des moyens autres que les dispositions du *Code criminel* ou par des autorités autres que la police, comme des agents des règlements municipaux, et ainsi ne pas être consignées dans les présentes données. Pour certaines de ces infractions, telles que le vol et les méfaits, les données de l'Enquête sociale générale sur la victimisation montrent aussi qu'elles sont moins susceptibles que d'autres infractions plus graves d'être signalées à la police.
4. Les renseignements sur l'ensemble des infractions sont disponibles sur demande.
5. L'infraction la plus grave est déterminée en fonction des critères de gravité suivants : les infractions contre la personne sont jugées plus importantes que les infractions sans violence; il faut choisir l'infraction dont la peine maximale prévue par la loi est la plus lourde; les infractions causant la mort ont priorité sur les autres infractions ayant la même peine maximale; si les trois règles susmentionnées ne permettent pas de trancher la question, il incombe au service de police de décider quelle est l'infraction la plus grave dans l'affaire.
6. Pour calculer l'IGC, on utilise les peines moyennes nationales pour les cinq années les plus récentes pour lesquelles il existe des données des tribunaux. Les valeurs aberrantes (soit les peines uniques qui sont exceptionnellement très longues pour une infraction donnée) ne sont pas incluses dans la moyenne.
7. Comprend notamment la négligence criminelle causant la mort, mais exclut les délits de la route causant la mort.
8. Ne comprend pas les agressions sexuelles contre les enfants, qui sont consignées en tant qu'agressions sexuelles des niveaux 1, 2 et 3.
9. Comprend notamment la négligence criminelle causant des lésions corporelles.
10. En 2012, on a dénombré 71 affaires d'incitation à craindre des activités terroristes, 19 affaires de participation à une activité d'un groupe terroriste, 15 affaires de fournir ou rendre disponibles des biens ou des services à des fins terroristes, 5 affaires de facilitation d'une activité terroriste et 4 affaires pour une autre infraction relative au terrorisme.
11. En raison des craintes d'activités terroristes qui ont été suscitées lors des manifestations étudiantes au Québec au printemps 2012, le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec a autorisé la police à effectuer des arrestations en vertu des lois relatives au terrorisme, particulièrement pour l'incitation à craindre des activités terroristes. Ainsi, l'augmentation des affaires relatives au terrorisme est surtout attribuable aux événements survenus dans le cadre des manifestations étudiantes.
12. Le taux de jeunes auteurs présumés ne peut être comparé directement au taux de criminalité global. Plutôt que de mesurer le nombre d'affaires criminelles pour 100 000 habitants, on compte le nombre de jeunes auteurs présumés pour 100 000 jeunes. Les termes « taux de jeunes auteurs présumés » et « taux de criminalité chez les jeunes » sont utilisés de façon interchangeable dans le présent article. L'Indice de gravité de la criminalité chez les jeunes est également fondé sur le nombre de jeunes auteurs présumés plutôt que sur le nombre d'affaires criminelles.

Tableaux de données détaillés

Des tableaux de données supplémentaires en lien avec le présent rapport sont offerts dans CANSIM (tableaux 252-0051 et 252-0052; tableaux 252-0075 à 252-0090).

Tableau 1a
Taux de crimes déclarés par la police, Canada, 2002 à 2012

	Total des crimes (taux de criminalité)			**Crimes violents**		
Année	nombre	taux	variation du taux en % par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en % par rapport à l'année précédente
2002	2 355 322	7 512	-1	451 733	1 441	-2
2003	2 458 482	7 770	3	453 963	1 435	0
2004	2 427 370	7 600	-2	448 514	1 404	-2
2005	2 361 974	7 325	-4	447 857	1 389	-1
2006	2 359 804	7 244	-1	451 652	1 386	0
2007	2 271 754	6 899	-5	445 252	1 352	-2
2008[r]	2 204 479	6 617	-4	443 608	1 331	-2
2009[r]	2 172 809	6 442	-3	444 533	1 318	-1
2010[r]	2 094 338	6 137	-5	439 220	1 287	-2
2011[r]	1 984 790	5 756	-6	424 338	1 231	-4
2012	1 949 160	5 588	-3	415 119	1 190	-3
Variation en pourcentage de 2002 à 2012	...	-26	...	...	-17	...

	Crimes contre les biens			**Autres infractions au *Code criminel***		
Année	nombre	taux	variation du taux en % par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en % par rapport à l'année précédente
2002	1 592 782	5 080	-1	310 807	991	0
2003	1 676 439	5 299	4	328 080	1 037	5
2004	1 636 363	5 123	-3	342 493	1 072	3
2005	1 574 808	4 884	-5	339 309	1 052	-2
2006	1 566 315	4 808	-2	341 837	1 049	0
2007	1 488 103	4 519	-6	338 399	1 028	-2
2008[r]	1 415 572	4 249	-6	345 299	1 036	1
2009[r]	1 386 184	4 110	-3	342 092	1 014	-2
2010[r]	1 305 150	3 824	-7	349 968	1 026	1
2011[r]	1 214 312	3 521	-8	346 140	1 004	-2
2012	1 190 972	3 414	-3	343 069	984	-2
Variation en pourcentage de 2002 à 2012	...	-33	...	...	-1	...

... n'ayant pas lieu de figurer
[r] révisé

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Voir au tableau 6 la liste des infractions comprises dans les catégories suivantes : Total des crimes violents, Total des crimes contre les biens et Total des crimes. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données pour les taux concernant le total des crimes, les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres infractions sont disponibles à compter de 1962. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 1b
Indices de gravité des crimes déclarés par la police, Canada, 2002 à 2012

	Indice global de gravité de la criminalité		Indice de gravité des crimes violents		Indice de gravité des crimes sans violence	
Année	indice	variation en % par rapport à l'année précédente	indice	variation en % par rapport à l'année précédente	indice	variation en % par rapport à l'année précédente
2002	104,1	-1	96,2	-1	107,2	-1
2003	106,8	3	97,6	1	110,4	3
2004	104,1	-3	96,0	-2	107,2	-3
2005	101,3	-3	98,5	3	102,4	-4
2006	100,0	-1	100,0	2	100,0	-2
2007	95,2	-5	97,7	-2	94,2	-6
2008	90,4	-5	94,9	-3	88,7	-6
2009	87,5	-3	94,0	-1	85,0	-4
2010	82,7	-6	88,9	-5	80,3	-6
2011[r]	77,4	-6	85,4	-4	74,4	-7
2012	75,0	-3	81,4	-5	72,5	-3
Variation en pourcentage de 2002 à 2012	...	-28	...	-15	...	-32

... n'ayant pas lieu de figurer
[r] révisé
Note : Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à partir de 1998. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 2a
Taux de crimes déclarés par la police, selon la province ou le territoire, 2012

Province ou territoire	Total des crimes (taux de criminalité)			Crimes violents		
	nombre	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	nombre	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012
Terre-Neuve-et-Labrador	31 766	6 196	-3	7 888	1 539	1
Île-du-Prince-Édouard	9 532	6 524	4	1 707	1 168	2
Nouvelle-Écosse	60 042	6 329	-2	12 954	1 365	-6
Nouveau-Brunswick	41 723	5 519	4	11 155	1 476	-1
Québec	347 650	4 316	-3	84 352	1 047	0
Ontario	542 445	4 016	-4	121 725	901	-5
Manitoba	111 614	8 809	-2	25 858	2 041	-1
Saskatchewan	124 339	11 513	-7	23 767	2 201	-8
Alberta	281 329	7 262	-2	53 535	1 382	-2
Colombie-Britannique	357 192	7 727	-2	63 885	1 382	-5
Yukon	7 479	20 717	1	1 457	4 036	-3
Territoires du Nord-Ouest	20 830	48 052	1	3 465	7 993	-5
Nunavut	13 219	39 229	3	3 371	10 004	2
Canada	**1 949 160**	**5 588**	**-3**	**415 119**	**1 190**	**-3**

Province ou territoire	Crimes contre les biens			Autres infractions au *Code criminel*		
	nombre	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	nombre	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012
Terre-Neuve-et-Labrador	18 836	3 674	-6	5 042	983	-1
Île-du-Prince-Édouard	6 700	4 586	5	1 125	770	-1
Nouvelle-Écosse	37 307	3 932	-2	9 781	1 031	1
Nouveau-Brunswick	24 413	3 229	6	6 155	814	7
Québec	217 744	2 703	-6	45 554	566	5
Ontario	354 166	2 622	-4	66 554	493	-3
Manitoba	61 726	4 872	-1	24 030	1 897	-4
Saskatchewan	66 849	6 190	-9	33 723	3 123	0
Alberta	166 334	4 294	-2	61 460	1 587	-4
Colombie-Britannique	217 767	4 711	0	75 540	1 634	-6
Yukon	3 129	8 667	-4	2 893	8 014	8
Territoires du Nord-Ouest	10 414	24 024	5	6 951	16 035	-1
Nunavut	5 587	16 580	0	4 261	12 645	6
Canada	**1 190 972**	**3 414**	**-3**	**343 069**	**984**	**-2**

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Voir au tableau 6 la liste des infractions comprises dans les catégories suivantes : Total des crimes violents, Total des crimes contre les biens et Total des crimes. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données pour les taux concernant le total des crimes, les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres infractions sont disponibles à compter de 1962. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 2b
Indices de gravité des crimes déclarés par la police, selon la province ou le territoire, 2012

Province ou territoire	Indice global de gravité de la criminalité		Indice de gravité des crimes violents		Indice de gravité des crimes sans violence	
	indice	variation en % de 2011 à 2012	indice	variation en % de 2011 à 2012	indice	variation en % de 2011 à 2012
Terre-Neuve-et-Labrador	69,6	-5	65,9	6	70,8	-9
Île-du-Prince-Édouard	72,6	9	45,1	2	82,5	11
Nouvelle-Écosse	76,5	-3	78,0	-10	75,8	-1
Nouveau-Brunswick	68,4	3	65,7	-2	69,3	5
Québec	70,7	-5	75,3	-4	68,9	-5
Ontario	58,4	-4	69,5	-4	54,3	-4
Manitoba	112,4	-2	153,7	-5	97,2	0
Saskatchewan	139,0	-4	134,0	-7	140,6	-3
Alberta	85,6	-3	88,0	-7	84,5	-1
Colombie-Britannique	93,4	-2	89,3	-5	94,6	-1
Yukon	156,7	1	163,9	-7	153,8	5
Territoires du Nord-Ouest	341,0	1	356,6	9	334,6	-1
Nunavut	325,6	1	470,5	-6	272,2	7
Canada	**75,0**	**-3**	**81,4**	**-5**	**72,5**	**-3**

Note : Les valeurs des indices de gravité de la criminalité pour les provinces et les territoires sont disponibles à partir de 1998. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 3
Taux de crimes déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2012

Région métropolitaine de recensement[1, 2, 3]	Total des crimes (taux de criminalité)[4]			Crimes violents		Crimes contre les biens		Autres infractions au *Code criminel*		Infractions relatives aux drogues	
	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	variation en % de 2007 à 2012	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012
St. John's	7 056	-3	-4	1 710	8	4 450	-7	896	1	334	-21
Halifax	5 810	-10	-27	1 148	-16	3 765	-11	896	0	339	-6
Moncton	7 039	17	5	1 623	3	4 253	21	1 163	26	270	2
Saint John[5]	5 646	1	-19	1 532	-4	3 236	1	878	7	252	-8
Saguenay	4 101	-3	-7	1 178	12	2 168	-12	755	10	182	-24
Québec	3 216	-11	-27	876	5	2 099	-16	241	-3	229	-15
Sherbrooke	3 925	3	-18	767	3	2 382	1	776	11	398	13
Trois-Rivières	4 192	-6	-6	803	-6	2 686	-5	703	-7	346	-39
Montréal[6]	4 541	-5	-19	959	-6	3 041	-5	541	2	210	-6
Gatineau[7]	4 621	0	-19	1 267	-4	2 704	1	650	6	394	-9
Ottawa[8, 9]	4 102	-1	-23	644	-2	2 959	0	498	-2	184	-6
Kingston	5 166	3	-11	1 092	5	3 528	0	546	21	170	0
Peterborough	4 648	2	-9	812	-3	3 151	2	684	8	203	-30
Toronto	3 131	-7	-27	809	-7	2 067	-7	254	-8	214	-2
Hamilton	4 241	-7	-22	857	-19	2 989	-4	396	-2	288	4
St. Catharines–Niagara	4 490	3	-18	814	8	3 228	2	448	7	174	-5
Kitchener–Cambridge–Waterloo	4 524	-4	-12	912	-7	3 016	-3	597	0	313	0
Brantford	6 921	1	-15	1 321	-8	4 842	7	757	-10	329	-5
Guelph	4 084	3	-15	875	7	2 725	3	484	-2	254	20
London	5 639	-3	-20	890	-7	3 620	-5	1 129	9	264	12
Windsor	4 768	4	-22	970	7	3 245	5	553	-10	200	0
Barrie	4 555	-5	-23	797	-2	2 934	-6	824	-3	255	8
Grand Sudbury	5 061	-6	-8	1 031	-4	3 262	-9	768	1	284	-5
Thunder Bay	7 050	-15	-18	1 467	-11	4 104	-19	1 479	-6	127	-46

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3 (suite)
Taux de crimes déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2012

Région métropolitaine de recensement[1, 2, 3]	Total des crimes (taux de criminalité)[4]			Crimes violents		Crimes contre les biens		Autres infractions au *Code criminel*		Infractions relatives aux drogues	
	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	variation en % de 2007 à 2012	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012
Winnipeg[5]	6 222	-3	-35	1 265	-5	4 243	-4	714	5	127	-14
Regina	8 755	-10	-26	1 367	-9	4 988	-12	2 400	-7	459	24
Saskatoon	8 512	-10	-29	1 472	-11	4 684	-14	2 355	0	242	-5
Calgary	4 330	-6	-29	735	-9	3 177	-5	418	-9	141	-6
Edmonton	6 796	-2	-27	1 210	-2	3 955	-3	1 631	-1	244	-2
Kelowna	8 875	6	-21	1 527	-3	5 640	14	1 708	-8	628	2
Abbotsford–Mission	6 148	-7	-40	1 125	-6	4 058	-7	964	-6	464	6
Vancouver	6 958	-2	-25	1 125	-6	4 682	3	1 152	-14	432	-11
Victoria	5 958	-7	-34	1 119	-10	4 082	-2	757	-24	446	-6
Canada	**5 588**	**-3**	**-19**	**1 190**	**-3**	**3 414**	**-3**	**984**	**-2**	**314**	**-5**

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.
2. Les chiffres de population des RMR ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires des services de police.
3. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires des services de police et celles de la RMR.
4. Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Voir au tableau 6 la liste des infractions comprises dans les catégories suivantes : Total des crimes violents, Total des crimes contre les biens et Total des crimes.
5. Aux fins de la diffusion des données de 2012, les estimations démographiques au niveau du répondant ont été révisées jusqu'à 2004. Cela a entraîné des changements aux limites de la région métropolitaine de recensement de Saint John pour la période allant de 2005 à 2011 et de celle de Winnipeg pour 2011. Les données sur la criminalité pour ces répondants relativement à ces années ont donc été révisées.
6. En 2012, on a découvert que le Service de police de la Ville de Montréal appliquait incorrectement la définition convenue aux fins de déclaration des affaires de pornographie juvénile au Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Par conséquent, le nombre d'infractions a été révisé pour les années 2008 à 2011.
7. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.
8. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.
9. Comprend également les affaires de pornographie juvénile déclarées par le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), situé à Ottawa. Le Centre intervient dans les affaires de violence sexuelle commises sur Internet à l'échelle nationale. Par conséquent, même si les affaires sont détectées par les employés du Centre de la GRC situé à Ottawa et qu'elles sont incluses dans les statistiques de la criminalité d'Ottawa, les affaires elles-mêmes ou les contrevenants ne se limitent pas à la ville d'Ottawa.

Note : Les différentes façons dont les services de police traitent les délits mineurs peuvent avoir une incidence sur les statistiques déclarées par la police. Dans certains cas, il arrive que la police ou les municipalités choisissent de traiter certains délits mineurs en vertu de règlements municipaux ou de lois provinciales plutôt qu'en vertu du *Code criminel*. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données sur les types particuliers de crimes sont disponibles selon la RMR depuis 1991. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 4
Indices de gravité des crimes déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2012

Région métropolitaine de recensement[1, 2, 3]	Population	Indice global de gravité de la criminalité		Indice de gravité des crimes violents		Indice de gravité des crimes sans violence	
	nombre	indice	variation en % de 2011 à 2012	indice	variation en % de 2011 à 2012	indice	variation en % de 2011 à 2012
St. John's	190 560	86,3	-5	77,3	3	89,4	-8
Halifax	413 512	74,3	-15	92,4	-18	67,5	-13
Moncton	140 146	79,3	15	73,4	2	81,3	20
Saint John[4]	147 046	67,1	-3	68,0	-11	66,7	0
Saguenay	146 048	71,1	-3	79,4	25	68,0	-11
Québec	767 789	47,8	-11	50,8	2	46,6	-15
Sherbrooke	193 352	59,6	-1	49,7	-1	63,0	-1
Trois-Rivières	151 340	65,8	-7	46,4	-8	72,7	-7
Montréal[5]	3 965 452	75,1	-6	87,8	-10	70,3	-5
Gatineau[6]	315 817	65,9	2	71,4	-1	63,7	3
Ottawa[7, 8]	956 719	57,0	-2	58,2	-6	56,5	-1
Kingston	162 321	58,3	-2	53,7	10	59,8	-6
Peterborough	121 282	63,4	-1	66,2	7	62,3	-3
Toronto	5 885 871	52,1	-6	78,4	-5	42,5	-6
Hamilton	744 257	60,1	-6	62,5	-15	59,1	-2
St. Catharines–Niagara	446 676	63,9	5	54,1	12	67,3	3
Kitchener–Cambridge–Waterloo	536 793	58,3	-8	60,9	-14	57,3	-5
Brantford	141 128	92,2	1	67,6	-23	101,0	9
Guelph	127 068	50,5	6	53,8	7	49,2	5
London	502 384	74,5	-5	64,1	-9	78,1	-4
Windsor	331 671	66,5	7	66,4	12	66,4	5
Barrie	202 118	51,3	-5	46,1	1	53,1	-6
Grand Sudbury	163 880	71,7	-10	75,4	-4	70,2	-12
Thunder Bay	120 405	88,0	-17	118,8	-4	76,5	-22

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 4 (suite)
Indices de gravité des crimes déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2012

Région métropolitaine de recensement[1, 2, 3]	Population	Indice global de gravité de la criminalité		Indice de gravité des crimes violents		Indice de gravité des crimes sans violence	
	nombre	indice	variation en % de 2011 à 2012	indice	variation en % de 2011 à 2012	indice	variation en % de 2011 à 2012
Winnipeg[4]	806 821	96,1	-5	145,4	-9	78,0	-2
Regina	228 599	116,0	-6	110,1	-9	117,9	-5
Saskatoon	288 697	107,1	-7	126,4	-3	99,8	-8
Calgary	1 311 481	60,5	-7	61,2	-12	60,1	-5
Edmonton	1 229 672	85,0	-3	95,8	-10	80,9	-1
Kelowna	183 755	104,1	6	81,8	-6	111,9	9
Abbotsford–Mission	178 869	83,4	-6	79,7	8	84,6	-10
Vancouver	2 464 189	92,7	-1	92,6	-3	92,5	-1
Victoria	363 041	69,6	-2	63,7	-11	71,6	1
Canada	**34 880 491**	**75,0**	**-3**	**81,4**	**-5**	**72,5**	**-3**

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.
2. Les chiffres de population des RMR ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires des services de police.
3. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires des services de police et celles de la RMR.
4. Aux fins de la diffusion des données de 2012, les estimations démographiques au niveau du répondant ont été révisées jusqu'à 2004. Cela a entraîné des changements aux limites de la région métropolitaine de recensement de Saint John pour la période allant de 2005 à 2011 et de celle de Winnipeg pour 2011. Les données sur la criminalité pour ces répondants relativement à ces années ont donc été révisées.
5. En 2012, on a découvert que le Service de police de la Ville de Montréal appliquait incorrectement la définition c nvenue aux fins de déclaration des affaires de pornographie juvénile au Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Par conséquent, le nombre d'infractions a été révisé pour les années 2008 à 2011.
6. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.
7. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.
8. Comprend également les affaires de pornographie juvénile déclarées par le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), situé à Ottawa. Le Centre intervient dans les affaires de violence sexuelle commises sur Internet à l'échelle nationale. Par conséquent, même si les affaires sont détectées par les employés du Centre de la GRC situé à Ottawa et qu'elles sont incluses dans les statistiques de la criminalité d'Ottawa, les affaires elles-mêmes ou les contrevenants ne se limitent pas à la ville d'Ottawa.

Note : Les différentes façons dont les services de police traitent les délits mineurs peuvent avoir une incidence sur les statistiques déclarées par la police. Dans certains cas, il arrive que la police ou les municipalités choisissent de traiter certains délits mineurs en vertu de règlements municipaux ou de lois provinciales plutôt qu'en vertu du *Code criminel*. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité selon la région métropolitaine de recensement sont disponibles à partir de 1998. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 5
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, selon la région métropolitaine de recensement, 2012

Région métropolitaine de recensement[1, 2, 3]	Homicide[4]			Agression sexuelle (niveaux 1, 2 et 3)	Vol qualifié		Introduction par effraction		Vol de véhicules à moteur	
	nombre	taux	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012
St. John's	0	0,0	66	24	60	47	717	-8	135	-15
Halifax	12	2,9	83	-4	79	-16	369	-21	133	-14
Moncton	0	0,0	69	-2	37	20	524	17	166	-1
Saint John[5]	2	1,4	50	-35	30	-8	412	8	110	-5
Saguenay	4	2,7	79	74	25	28	529	-17	144	-25
Québec	6	0,8	48	1	39	5	399	-20	130	-8
Sherbrooke	1	0,5	64	22	35	32	442	-6	122	-2
Trois-Rivières	2	1,3	48	-5	36	11	599	-20	178	-20
Montréal	47	1,2	43	-2	119	-18	561	-9	312	-7
Gatineau[6]	6	1,9	56	15	38	-12	578	2	118	-10
Ottawa[7]	7	0,7	42	7	81	-8	295	1	135	9
Kingston	0	0,0	97	34	22	8	378	-19	81	2
Peterborough	2	1,6	68	1	55	6	484	-8	98	14
Toronto	80	1,4	47	1	118	-7	256	-7	130	-13
Hamilton	7	0,9	56	-8	72	-14	394	3	318	-5
St. Catharines–Niagara	3	0,7	65	30	52	6	539	7	186	0
Kitchener–Cambridge–Waterloo	4	0,7	57	-12	60	-18	368	-1	111	-17
Brantford	0	0,0	72	-25	49	-20	743	21	423	-19
Guelph	0	0,0	79	4	41	51	333	10	82	-23
London	8	1,6	55	3	63	-20	589	-10	211	1
Windsor	3	0,9	59	-1	71	2	506	5	185	30
Barrie	2	1,0	68	33	25	-38	305	-3	84	-18
Grand Sudbury	1	0,6	76	-4	65	-36	596	-21	165	12
Thunder Bay	7	5,8	77	0	100	-30	545	-30	122	-31

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 5 (suite)
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, selon la région métropolitaine de recensement, 2012

Région métropolitaine de recensement[1, 2, 3]	Homicide[4]		Agression sexuelle (niveaux 1, 2 et 3)		Vol qualifié		Introduction par effraction		Vol de véhicules à moteur	
	nombre	taux	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012
Winnipeg[5]	33	4,1	91	-4	240	-7	644	-3	301	-5
Regina	7	3,1	61	-4	124	-17	679	-11	473	-4
Saskatoon	6	2,1	79	-1	162	-4	657	-2	364	-37
Calgary	19	1,4	51	-3	71	-23	429	-3	323	1
Edmonton	33	2,7	85	0	96	-7	470	6	326	-11
Kelowna	3	1,6	63	-21	84	8	724	14	433	-2
Abbotsford–Mission	4	2,2	33	-11	88	14	564	-12	269	-38
Vancouver	37	1,5	43	0	132	-2	696	1	294	0
Victoria	4	1,1	37	-22	68	10	434	9	114	1
Canada	**543**	**1,6**	**63**	**-1**	**79**	**-8**	**504**	**-4**	**223**	**-7**

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.
2. Les chiffres de population des RMR ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires des services de police.
3. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires des services de police et celles de la RMR.
4. En raison de la variabilité des petits chiffres, la variation en pourcentage des taux d'homicides n'a pas été calculée.
5. Aux fins de la diffusion des données de 2012, les estimations démographiques au niveau du répondant ont été révisées jusqu'à 2004. Cela a entraîné des changements aux limites de la région métropolitaine de recensement de Saint John pour la période allant de 2005 à 2011 et de celle de Winnipeg pour 2011. Les données sur la criminalité pour ces répondants relativement à ces années ont donc été révisées.
6. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.
7. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Note : Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données sur les types particuliers de crimes sont disponibles selon la RMR depuis 1991. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 6
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, Canada, 2011 et 2012

Type d'infraction	2011[r]		2012		variation du taux en % de 2011 à 2012	variation du taux en % de 2002 à 2012
	nombre	taux	nombre	taux	pourcentage	
Total des crimes (exclut les délits de la route) — taux de criminalité	**1 984 790**	**5 756**	**1 949 160**	**5 588**	**-3**	**-26**
Crimes violents						
Homicide	598	2	543	2	-10	-16
Autres infractions causant la mort[1]	76	0	97	0	26	-54
Tentative de meurtre	665	2	676	2	0	-10
Agression sexuelle grave (niveau 3)	149	0	130	0	-14	-24
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	400	1	369	1	-9	-11
Agression sexuelle (niveau 1)	21 311	62	21 422	61	-1	-20
Infractions sexuelles contre les enfants[2, 3, 4]	3 804	11	3 968	11	3	...
Voies de fait graves (niveau 3)	3 526	10	3 514	10	-1	16
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	50 431	146	49 537	142	-3	2
Voies de fait simples (niveau 1)	173 099	502	169 996	487	-3	-19
Voies de fait contre un agent de la paix	11 424	33	10 612	30	-8	12
Autres voies de fait	2 986	9	2 904	8	-4	-36
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer	1 944	6	2 040	6	4	-15
Vol qualifié	29 790	86	27 680	79	-8	-17
Séquestration ou enlèvement	3 780	11	3 609	10	-6	6
Rapt	404	1	390	1	-5	-42
Extorsion	1 527	4	1 713	5	11	-17
Harcèlement criminel	21 752	63	22 203	64	1	-5
Menaces	71 778	208	70 383	202	-3	-26
Propos indécents au téléphone ou appels téléphoniques harcelants	20 258	59	18 712	54	-9	-42
Autres crimes violents prévus au *Code criminel*	4 636	13	4 621	13	-1	4
Total	**424 338**	**1 231**	**485 119**	**1 190**	**-3**	**-17**

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 6 (suite)
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, Canada, 2011 et 2012

	2011[r]		2012		variation du taux en % de 2011 à 2012	variation du taux en % de 2002 à 2012
Type d'infraction	nombre	taux	nombre	taux	pourcentage	
Crimes contre les biens						
Introduction par effraction	181 250	526	175 712	504	-4	-43
Possession de biens volés[5, 6]	21 660	63	17 359	50	-21	-48
Vol de véhicules à moteur	82 460	239	77 939	223	-7	-57
Vol de plus de 5 000 $ (autre qu'un véhicule à moteur)	15 095	44	15 449	44	1	-30
Vol de 5 000 $ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	497 916	1 444	496 781	1 424	-1	-33
Fraude (sauf la fraude d'identité)[7]	77 741	225	78 433	225	0	-11
Fraude d'identité[7, 8]	12 013	35	12 739	37	5	...
Méfait[9]	315 776	916	305 520	876	-4	-18
Crime d'incendie	10 401	30	11 040	32	5	-23
Total	**1 214 312**	**3 521**	**1 190 972**	**3 414**	**-3**	**-33**
Autres infractions au *Code criminel*						
Contrefaçon	622	2	441	1	-30	-84
Infractions relatives aux armes	14 003	41	13 946	40	-2	-5
Pornographie juvénile[10, 11, 12]	1 958	6	1 919	6	-3	91
Prostitution	2 452	7	2 077	6	-16	-68
Terrorisme[13, 14]	59	0	114	0	91	...
Fait de troubler la paix	117 698	341	112 513	323	-5	13
Infractions contre l'administration de la justice	178 113	517	180 652	518	0	1
Autres infractions	31 235	91	31 407	90	-1	-26
Total	**346 140**	**1 004**	**343 069**	**984**	**-2**	**-1**

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 6 (suite)
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, Canada, 2011 et 2012

Type d'infraction	2011[r] nombre	2011[r] taux	2012 nombre	2012 taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	variation du taux en % de 2002 à 2012
					pourcentage	
Délits de la route prévus au *Code criminel*						
Conduite avec facultés affaiblies[15]	89 607	260	84 483	242	-7	-5
Autres délits de la route prévus au *Code criminel*	55 922	162	56 386	162	0	31
Total	**145 529**	**422**	**140 869**	**404**	**-4**	**7**
Infractions relatives aux drogues						
Possession de cannabis	61 764	179	57 429	165	-8	4
Possession de cocaïne	7 355	21	7 847	22	5	19
Possession d'autres drogues[16]	10 355	30	10 661	31	2	89
Trafic, production ou distribution de cannabis	16 533	48	15 674	45	-6	-30
Trafic, production ou distribution de cocaïne	10 144	29	10 553	30	3	39
Trafic, production ou distribution d'autres drogues	7 194	21	7 291	21	0	24
Total	**113 345**	**329**	**109 455**	**314**	**-5**	**6**
Infractions aux autres lois fédérales						
Infractions à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*[17]	11 785	34	12 544	36	5	-36
Infractions aux autres lois fédérales	20 468	59	23 297	67	13	23
Total	**32 253**	**94**	**35 841**	**103**	**10**	**-20**

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 6 (suite)
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, Canada, 2011 et 2012

	2011[r]		2012		variation du taux en % de 2011 à 2012	variation du taux en % de 2002 à 2012
Type d'infraction	nombre	taux	nombre	taux	pourcentage	
Total – ensemble des infractions	**2 278 917**	**6 600**	**2 235 325**	**6 409**	**-3**	**-23**

... n'ayant pas lieu de figurer
[r] révisé
1. Comprend notamment la négligence criminelle causant la mort.
2. Il s'agit d'une catégorie de crimes relativement nouvelle pour laquelle il existe seulement des données partielles pour les années antérieures à 2010. Par conséquent, la variation en pourcentage de 2002 à 2012 n'est pas présentée.
3. En août 2012, des dispositions législatives sont entrées en vigueur afin qu'il devienne illégal de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite en vue de faciliter les infractions sexuelles contre les enfants et les jeunes. Un nouveau code d'infraction a été ajouté au Programme de déclaration uniforme de la criminalité pour recueillir ces renseignements.
4. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur, et (depuis 2012) le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite en vue de faciliter les infractions sexuelles contre les enfants et les jeunes.
5. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.
6. En 2011, le Programme de déclaration uniforme de la criminalité a été modifié de façon à créer des catégories distinctes pour la possession de biens volés d'une valeur de 5 000 $ ou moins et la possession de biens volés d'une valeur de plus de 5 000 $. Par conséquent, une affaire de possession de biens volés d'une valeur de 5 000 $ ou moins peut maintenant être déclarée comme une infraction secondaire lorsqu'elle se produit en même temps que d'autres infractions plus graves, entraînant une baisse du nombre d'affaires de possession de biens volés déclarées en 2011.
7. En janvier 2010, le Programme de déclaration uniforme de la criminalité a été modifié de façon à créer de nouveaux codes d'infractions pour la fraude d'identité et le vol d'identité. Avant 2010, ces infractions étaient consignées dans la catégorie « Fraude ». Ainsi, la variation en pourcentage de 2002 à 2012 pour la fraude comprend les affaires de fraude et de vol d'identité.
8. Comprend le vol d'identité.
9. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.
10. La catégorie « Pornographie juvénile » comprend les infractions en vertu de l'article 163.1 du *Code criminel* qui stipule qu'il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, cette infraction est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité en tant qu'infraction la plus grave « Pornographie juvénile », laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au *Code criminel* ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'infraction la plus grave dans la catégorie des agressions sexuelles, de l'exploitation sexuelle ou des autres infractions sexuelles contre les enfants, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme une infraction secondaire.
11. En 2002, des modifications législatives ont été apportées afin d'inclure l'utilisation d'Internet pour commettre des infractions liées à la pornographie juvénile. Ainsi, la variation en pourcentage de cette infraction est calculée pour la période allant de 2003 à 2012 dans la dernière colonne.
12. En 2012, on a découvert qu'un service de police appliquait incorrectement la définition convenue aux fins de déclaration des affaires de pornographie juvénile au Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Par conséquent, le nombre d'infractions a été révisé pour les années 2008 à 2011.
13. Comprend les infractions relatives au terrorisme suivantes : l'incitation à craindre des activités terroristes; la participation à une activité d'un groupe terroriste; la perpétration d'une infraction au profit d'un groupe terroriste; la facilitation d'une activité terroriste; le fait de charger une personne de se livrer à une activité pour un groupe terroriste; le fait de fournir ou de rendre disponibles des biens ou des services à des fins terroristes; le fait d'utiliser ou d'avoir en sa possession des biens à des fins terroristes; le fait d'héberger ou de cacher (un terroriste), et le blocage des biens, la communication ou la vérification (terrorisme). La catégorie « Terrorisme » est relativement nouvelle, et seulement des données partielles sont disponibles avant 2010. Ainsi, la variation en pourcentage de 2002 à 2012 n'est pas présentée.
14. En raison des craintes d'activités terroristes qui ont été suscitées lors des manifestations étudiantes au Québec au printemps 2012, le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec a autorisé la police à effectuer des arrestations en vertu des lois relatives au terrorisme, particulièrement pour l'incitation à craindre des activités terroristes. Ainsi, l'augmentation des affaires relatives au terrorisme est surtout attribuable aux événements survenus dans le cadre des manifestations étudiantes.
15. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool ou de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.
16. Comprend les précurseurs chimiques et l'équipement.
17. La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, qui est entrée en vigueur en avril 2003, a remplacé la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Ainsi, la variation en pourcentage de cette infraction est calculée pour la période allant de 2004 à 2012 dans la dernière colonne.

Note : Les différentes façons dont les services de police traitent les délits mineurs peuvent avoir une incidence sur les statistiques déclarées par la police. Dans certains cas, il arrive que la police ou les municipalités choisissent de traiter certains délits mineurs en vertu de règlements municipaux ou de lois provinciales plutôt qu'en vertu du *Code criminel*. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données sur les types particuliers de crimes sont disponibles (dans la plupart des cas) depuis 1977. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 7
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, selon la province ou le territoire, 2012

Province ou territoire	Homicide			Tentative de meurtre			Voies de fait majeures (niveaux 2 et 3)[1]			Vol qualifié		
	nombre	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012[2]	nombre	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012[2]	nombre	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	nombre	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012
Terre-Neuve-et-Labrador	3	0,6	...	0	0,0	...	773	151	11	142	28	29
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0	...	1	0,7	...	109	75	-20	25	17	47
Nouvelle-Écosse	17	1,8	-23	34	3,6	-43	1 450	153	-4	441	46	-6
Nouveau-Brunswick	6	0,8	-25	11	1,5	-31	1 003	133	0	164	22	18
Québec	108	1,3	2	191	2,4	13	10 640	132	-6	5 783	72	-15
Ontario	162	1,2	0	263	1,9	17	14 260	106	-4	10 736	79	-8
Manitoba	52	4,1	-3	22	1,7	-34	4 540	358	0	2 130	168	-5
Saskatchewan	29	2,7	-25	27	2,5	-9	4 011	371	-2	1 036	96	-7
Alberta	85	2,2	-24	42	1,1	-18	7 046	182	0	2 675	69	-11
Colombie-Britannique	71	1,5	-19	83	1,8	4	8 183	177	-3	4 508	98	-1
Yukon	0	0,0	...	0	0,0	...	197	546	-8	11	30	-17
Territoires du Nord-Ouest	5	11,5	...	2	4,6	...	377	870	-17	23	53	56
Nunavut	5	14,8	...	0	0,0	...	462	1 371	23	6	18	-50
Canada	**543**	**1,6**	**-10**	**676**	**1,9**	**0**	**53 051**	**152**	**-3**	**27 680**	**79**	**-8**

Province ou territoire	Agression sexuelle (niveaux 1, 2 et 3)			Infractions sexuelles contre les enfants[3]			Introduction par effraction			Vol de véhicules à moteur		
	nombre	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	nombre	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	nombre	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	nombre	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012
Terre-Neuve-et-Labrador	371	72	15	80	16	1	2 792	545	-11	506	99	-15
Île-du-Prince-Édouard	74	51	0	23	16	21	834	571	20	159	109	28
Nouvelle-Écosse	668	70	-5	72	8	-33	4 824	508	1	1 327	140	2
Nouveau-Brunswick	498	66	-10	134	18	-4	3 630	480	7	1 143	151	-6
Québec	3 985	49	4	1 222	15	17	46 125	573	-9	20 820	258	-8
Ontario	7 979	59	1	914	7	7	48 855	362	-5	19 047	141	-9
Manitoba	1 460	115	-1	163	13	-7	9 263	731	-1	3 725	294	-5
Saskatchewan	1 042	96	-12	241	22	0	8 532	790	-8	4 327	401	-15
Alberta	2 818	73	-2	374	10	0	19 343	499	2	13 799	356	-1
Colombie-Britannique	2 594	56	-6	684	15	-7	30 028	650	0	12 584	272	-5
Yukon	77	213	18	9	25	121	205	568	5	147	407	25
Territoires du Nord-Ouest	176	406	-2	17	39	8	659	1 520	-11	198	457	-7
Nunavut	179	531	-9	35	104	-33	622	1 846	14	157	466	5
Canada	**21 921**	**63**	**-1**	**3 968**	**11**	**3**	**175 712**	**504**	**-4**	**77 939**	**223**	**-7**

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 7 (suite)
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, selon la province ou le territoire, 2012

Province ou territoire	Conduite avec facultés affaiblies[4]			Cannabis[5]			Cocaïne[5]			Autres drogues[5, 6]		
	nombre	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	nombre	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	nombre	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	nombre	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012
Terre-Neuve-et-Labrador	1 852	361	1	854	167	-24	211	41	-11	347	68	1
Île-du-Prince-Édouard[7]	480	329	-33	186	127	4	40	27	38	126	86	-1
Nouvelle-Écosse	2 693	284	-13	2 378	251	-4	352	37	1	463	49	3
Nouveau-Brunswick	2 176	288	-3	1 300	172	-13	274	36	14	371	49	0
Québec	16 575	206	-2	14 825	184	-9	2 109	26	-1	4 956	62	-3
Ontario	17 169	127	-1	22 123	164	-5	5 074	38	0	5 701	42	-1
Manitoba	3 761	297	-7	1 935	153	-9	987	78	11	376	30	-5
Saskatchewan	7 834	725	7	3 449	319	-3	1 862	172	52	777	72	11
Alberta	16 156	417	-5	7 412	191	-6	2 981	77	6	1 363	35	6
Colombie-Britannique[8]	14 395	311	-24	17 670	382	-10	4 350	94	-5	3 412	74	8
Yukon	388	1 075	16	124	343	-14	51	141	9	15	42	145
Territoires du Nord-Ouest	665	1 534	7	460	1 061	-15	103	238	-14	31	72	-7
Nunavut	339	1 006	97	387	1 148	5	6	18	99	14	42	0
Canada	**84 483**	**242**	**-7**	**73 103**	**210**	**-8**	**18 400**	**53**	**4**	**17 952**	**51**	**1**

1. Exclut les voies de fait contre un agent de la paix.
2. En raison de la variabilité des petits chiffres, la variation en pourcentage n'a pas été calculée lorsque le nombre d'infractions est inférieur à 5 au cours d'une année donnée.
3. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur, et (depuis 2012) le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite en vue de faciliter les infractions sexuelles contre les enfants et les jeunes. La catégorie « Pornographie juvénile » comprend les infractions en vertu de l'article 163.1 du *Code criminel* qui stipule qu'il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, cette infraction est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité en tant qu'infraction la plus grave « Pornographie juvénile », laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au *Code criminel* ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'infraction la plus grave dans la catégorie des agressions sexuelles, de l'exploitation sexuelle ou des autres infractions sexuelles contre les enfants, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme une infraction secondaire.
4. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool ou de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.
5. Comprend la possession, le trafic, la production et la distribution.
6. Comprend les autres drogues, comme l'héroïne, le crystal meth et l'ecstasy. Comprend également les précurseurs chimiques et l'équipement.
7. En 2012, Charlottetown a modifié la façon de classer les appels du public concernant la conduite avec les facultés affaiblies, ce qui explique la baisse du nombre d'affaires déclarées aux échelons municipal et provincial cette année-là.
8. En 2011, la mise en œuvre du Programme d'interdiction immédiate de conduire en Colombie-Britannique offrait aux autorités une autre méthode pour appliquer les sanctions aux conducteurs en état d'ébriété. Cela peut expliquer les tendances que l'on observe pour les années 2011 et 2012.

Note : Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données des provinces et des territoires sur les types particuliers de crimes sont disponibles (dans la plupart des cas) depuis 1977. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 8a
Jeunes auteurs présumés de crimes déclarés par la police, Canada, 2002 à 2012

	Total des crimes (taux de criminalité chez les jeunes)			Crimes violents		
Année	nombre	taux	variation du taux en % par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en % par rapport à l'année précédente
2002	175 537	6 945	-3	47 960	1 898	-4
2003	186 041	7 280	5	50 106	1 961	3
2004	179 670	6 959	-4	49 695	1 925	-2
2005	172 024	6 596	-5	49 430	1 895	-2
2006	178 839	6 812	3	51 452	1 960	3
2007	177 400	6 783	0	51 144	1 956	0
2008	169 747	6 578	-3	49 130	1 904	-3
2009	167 103	6 594	0	48 030	1 895	0
2010	153 728	6 187	-6	46 056	1 854	-2
2011[r]	136 494	5 599	-10	43 004	1 764	-5
2012	125 368	5 224	-7	39 336	1 639	-7
Variation en pourcentage de 2002 à 2012	...	-25	...	...	-14	...

	Crimes contre les biens			Autres infractions au *Code criminel*		
Année	nombre	taux	variation du taux en % par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en % par rapport à l'année précédente
2002	98 021	3 878	-2	29 556	1 169	-3
2003	105 625	4 133	7	30 310	1 186	1
2004	99 601	3 858	-7	30 374	1 176	-1
2005	92 631	3 552	-8	29 963	1 149	-2
2006	94 835	3 612	2	32 552	1 240	8
2007	93 701	3 583	-1	32 555	1 245	0
2008	88 878	3 444	-4	31 739	1 230	-1
2009	88 309	3 485	1	30 764	1 214	-1
2010	78 772	3 171	-9	28 900	1 163	-4
2011[r]	67 230	2 758	-13	26 260	1 077	-7
2012	60 989	2 541	-8	25 043	1 043	-3
Variation en pourcentage de 2002 à 2012	...	-34	...	...	-11	...

... n'ayant pas lieu de figurer
[r] révisé
Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Voir au tableau 6 la liste des infractions comprises dans les catégories suivantes : Total des crimes violents, Total des crimes contre les biens et Total des crimes. Il s'agit des jeunes de 12 à 17 ans qui ont été inculpés (ou dont la mise en accusation a été recommandée) par la police ou qui ont été détournés du système de justice pénale officiel au moyen d'avertissements, de mises en garde ou de renvois à des programmes communautaires, etc. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données pour les taux de criminalité chez les jeunes concernant le total des crimes, les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres infractions sont disponibles à compter de 1977. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 8b
Indices de gravité des crimes commis par les jeunes, affaires déclarées par la police, Canada, 2002 à 2012

	Indice de gravité de la criminalité chez les jeunes		Indice de gravité des crimes violents chez les jeunes		Indice de gravité des crimes sans violence chez les jeunes	
Année	indice	variation en % par rapport à l'année précédente	indice	variation en % par rapport à l'année précédente	indice	variation en % par rapport à l'année précédente
2002	101,1	-5	87,3	-5	111,7	-5
2003	106,0	5	92,6	6	116,2	4
2004	100,8	-5	87,8	-5	110,7	-5
2005	97,3	-4	94,1	7	99,8	-10
2006	100,0	3	100,0	6	100,0	0
2007	101,6	2	102,2	2	101,1	1
2008	96,2	-5	96,3	-6	96,2	-5
2009	96,7	0	97,8	2	95,8	0
2010	91,6	-5	94,9	-3	89,1	-7
2011[r]	83,4	-9	89,2	-6	78,9	-11
2012	78,1	-6	83,0	-7	74,2	-6
Variation en pourcentage de 2002 à 2012	-22,8	...	-4,9	...	-33,5	...

... n'ayant pas lieu de figurer
[r] révisé
Note : Il s'agit des jeunes de 12 à 17 ans qui ont été inculpés (ou dont la mise en accusation a été recommandée) par la police ou qui ont été détournés du système de justice pénale officiel au moyen d'avertissements, de mises en garde ou de renvois à des programmes communautaires, etc. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité chez les jeunes sont disponibles à partir de 1998. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 9
Indices de gravité des crimes commis par les jeunes, affaires déclarées par la police, selon la province ou le territoire, 2012

	Indice de gravité de la criminalité chez les jeunes		Indice de gravité des crimes violents chez les jeunes		Indice de gravité des crimes sans violence chez les jeunes	
Province ou territoire	indice	variation en % de 2011 à 2012	indice	variation en % de 2011 à 2012	indice	variation en % de 2011 à 2012
Terre-Neuve-et-Labrador	65,1	-11	50,5	4	75,1	-17
Île-du-Prince-Édouard	69,1	10	58,6	86	76,2	-10
Nouvelle-Écosse	111,1	-8	100,4	-15	118,2	-3
Nouveau-Brunswick	80,0	-3	61,2	-3	93,0	-3
Québec	63,9	-3	74,9	-2	55,8	-3
Ontario	68,9	-9	83,2	-10	58,5	-9
Manitoba	144,5	-9	166,1	-17	128,5	0
Saskatchewan	206,3	-8	162,6	4	236,4	-13
Alberta	81,5	-3	72,9	-7	87,3	-1
Colombie-Britannique	57,8	-7	55,6	-8	59,1	-6
Yukon	181,9	21	146,9	56	205,9	9
Territoires du Nord-Ouest	393,4	6	246,1	14	496,0	4
Nunavut	321,2	7	239,0	40	378,1	-4
Canada	**78,1**	**-6**	**83,0**	**-7**	**74,2**	**-6**

Note : Il s'agit des jeunes de 12 à 17 ans qui ont été inculpés (ou dont la mise en accusation a été recommandée) par la police ou qui ont été détournés du système de justice pénale officiel au moyen d'avertissements, de mises en garde ou de renvois à des programmes communautaires, etc. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité chez les jeunes pour les provinces et les territoires sont disponibles à partir de 1998. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 10
Jeunes auteurs présumés de crimes déclarés par la police, certaines infractions, selon la province ou le territoire, 2012

Province ou territoire	Homicide[1]		Vol qualifié		Voies de fait majeures (niveaux 2 et 3)[2]		Total des crimes violents[3]	
	nombre	taux	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012[4]	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0,0	27	...	270	3	2 027	-3
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0	55	...	137	1	1 710	16
Nouvelle-Écosse	0	0,0	161	-7	294	-7	2 755	3
Nouveau-Brunswick	0	0,0	34	-9	240	4	1 971	-11
Québec	2	0,4	126	-7	206	-15	1 562	-7
Ontario	15	1,6	187	-12	155	-13	1 413	-9
Manitoba	6	6,0	286	-5	588	-5	3 070	-1
Saskatchewan	6	7,2	207	6	594	3	3 184	-7
Alberta	4	1,5	102	-7	232	-12	1 631	-9
Colombie-Britannique	0	0,0	119	2	168	-11	1 125	-9
Yukon	0	0,0	0	...	952	65	4 220	5
Territoires du Nord-Ouest	0	0,0	113	...	819	-31	7 480	2
Nunavut	1	24,7	74	...	519	-45	5 583	-3
Canada	**34**	**1,4**	**153**	**-8**	**219**	**-10**	**1 639**	**-7**

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 10 (suite)
Jeunes auteurs présumés de crimes déclarés par la police, certaines infractions, selon la province ou le territoire, 2012

Province ou territoire	Introduction par effraction		Vol de véhicules à moteur		Total des crimes contre les biens[3]		Total des crimes (taux de criminalité chez les jeunes)[3]	
	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012	taux	variation du taux en % de 2011 à 2012
Terre-Neuve-et-Labrador	448	-25	135	-23	2 823	-18	5 746	-11
Île-du-Prince-Édouard	366	-28	165	-21	3 155	-5	5 487	2
Nouvelle-Écosse	606	17	172	-8	4 285	-3	8 824	-1
Nouveau-Brunswick	459	-2	154	-14	3 070	-4	6 092	-8
Québec	302	3	103	2	1 759	-5	3 725	-4
Ontario	232	-5	69	-13	2 056	-9	4 193	-8
Manitoba	705	-5	233	4	3 692	1	9 082	-2
Saskatchewan	1 290	-16	500	-17	7 479	-16	15 266	-11
Alberta	353	17	186	-1	3 305	-7	6 453	-7
Colombie-Britannique	219	-3	56	-8	2 140	-9	4 268	-9
Yukon	869	41	248	-57	7 116	-20	18 494	1
Territoires du Nord-Ouest	4 093	18	790	-2	18 657	3	34 660	-3
Nunavut	3 582	6	1 062	-23	12 376	-10	23 864	-5
Canada	**345**	**-2**	**118**	**-8**	**2 541**	**-8**	**5 224**	**-7**

1. En raison de la variabilité des petits chiffres, la variation en pourcentage des taux de jeunes auteurs présumés d'homicide n'a pas été calculée.
2. Exclut les voies de fait contre un agent de la paix.
3. Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Voir au tableau 6 la liste des infractions comprises dans les catégories suivantes : Total des crimes violents, Total des crimes contre les biens et Total des crimes.
4. En raison de la variabilité des petits chiffres, la variation en pourcentage n'a pas été calculée lorsque le nombre d'infractions était inférieur à 5 pour quelque année que ce soit.

Note : Il s'agit des jeunes de 12 à 17 ans qui ont été inculpés (ou dont la mise en accusation a été recommandée) par la police ou qui ont été détournés du système de justice pénale officiel au moyen d'avertissements, de mises en garde ou de renvois à des programmes communautaires, etc. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données des provinces et des territoires pour des types particuliers de crimes commis par les jeunes sont disponibles (dans la plupart des cas) à compter de 1977. Les taux sont calculés pour 100 000 jeunes de 12 à 17 ans. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.